

# UNIVERSITÉ 2011 DU CÉDIS

formations pour élu-es  
& collaborateurs d'élu-es locaux

**Clermont-Ferrand**, du mardi 16 au vendredi 19 août 2011  
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I  
49 boulevard François Mitterrand

*L'Écologie,  
une dynamique pour des territoires en transition*

**Guide pratique et programme**





## SOMMAIRE

---

● Sommaire .....	3
● Présentation générale .....	4
● Planning des journées .....	7
● Programme.....	13
Ateliers du 16/08.....	15
Ateliers du 17/08.....	23
Ateliers du 18/08.....	61
Ateliers du 19/08.....	83
● Informations pratiques.....	117
Les lieux et accès .....	118
Restauration sur place/à proximité ..	120
Liste indicative d'hôtels.....	122
● Nos partenaires : FEVE/ACEVA..	124
● Les publications du Cédis .....	128
● Le droit à la formation .....	132

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

Chaque année, en lien avec la Fédération des Elu/es Verts et Ecologistes (FEVE) et l'Association des Collaborateurs des Elus Verts et Apparentés (ACEVA), le Cédis organise son Université de formation des élu-es et des collaborateurs/trices d'élu-es, véritable séminaire où se rassemblent plusieurs centaines de personnes pour échanger, partager, acquérir des savoirs et repartir avec des éléments concrets pour le bon exercice de leur mandat.

En 2011, ces journées se dérouleront dans les locaux de l'Université d'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

## Architecture de notre université de formation

Le programme s'articule autour de :

● Trois plénières d'actualité :

- 1/ l'agriculture biologique : un secteur en pleine expansion,
- 2/ l'énergie : les atouts d'une transition énergétique,
- 3/ la santé : quels enjeux face à une offre inégalitaire ?

● Trente ateliers répartis en parcours pour élu-es municipaux et communautaires (CM), départementaux (CG) et régionaux (CR), ainsi qu'un parcours transversal, tous mandats confondus (TR)

● Quatre ateliers de méthode et outils communicationnels (AMOC), lesquels, limités à 15 personnes, ont fait l'objet d'une pré-réservation indépendante : la prise de parole en public (2 sessions d'une journée), l'éco-communication (2 sessions d'une ½ journée), la gestion des conflits (1 session d'une journée), le communiqué de presse (1 session d'1 journée)

● Quatre ateliers d'une 1/2 journée chacun, à l'attention des collaborateurs et collaboratrices d'élu-es, proposés dans le cadre du partenariat avec l'ACEVA : administrer un blog, statut du collaborateur/trice, environnement du collaborateur/trice, communication écrite

## Événements organisés par nos partenaires

En marge de nos temps de formations, nos partenaires proposent un certain nombre d'événements :

### LA FEVE

#### **Réunions thématiques FEVE : mardi 16 (de 18h à 20h), jeudi 18, vendredi 19 août (de 17h30 à 20h)**

Comme c'était le cas l'an dernier, une fois les formations terminées, le Cédis met ses salles à la disposition de la FEVE, les mardi 16 août, à partir de 18h, jeudi 18 août et vendredi 19 août, à partir de 17h30 et jusqu'à 20h. C'est l'occasion pour la FEVE de réunir ses groupes de travail thématiques (animés par les élu-es, pour les élu-es et leurs collaborateurs/trices): ceux déjà en activité et ceux qui vont se constituer. La FEVE se charge de collecter les besoins des groupes identifiés après contact avec leurs animateurs et de superviser les besoins logistiques de chacun d'entre eux. Pour la suite des travaux, chaque groupe pourra formuler des demandes précises et argumentées en matière de formations techniques, via la FEVE, en direction du Cédis.

#### **Mercredi 17 août, à partir de 17h : Assemblée générale de la FEVE**

La FEVE tiendra son Assemblée générale annuelle. Pour participer à cette réunion, il faut être adhérent/e de l'association et à jour de cotisation (il sera possible de régler son adhésion le jour même, un stand est à votre disposition). Outre les formalités administratives et le rapport annuel, ce temps commun permettra de témoigner concrètement de ce qui fait la finalité première de la FEVE : à savoir la mise en réseau d'élu/es pour produire des actions communes, des positionnements et des politiques publiques.

#### **Un stand FEVE toute la semaine à Clermont-Ferrand**

Tout au long de cette semaine à Clermont-Ferrand, l'équipe de la FEVE sera à votre disposition pour répondre à vos questions.

Programme, info : <http://lafeve.fr> - [info@lafeve.fr](mailto:info@lafeve.fr)

### L'ACEVA

#### **Jeudi 18 août, à 18h30 : Assemblée générale de l'ACEVA**

## Vous avez dit éco-responsable ?

Dans une dynamique éco-responsable, le Cédis vous offre une bouteille – la feuille d'eau de la fondation France Liberté - qu'il vous suffira de remplir aux points d'eau mis à votre disposition. Fini les bouteilles et gobelets en plastique. Avec « la feuille d'eau » vous entrerez dans la communauté des Porteurs d'eau qui véhicule le message « Bien commun de l'humanité, l'eau n'a pas de prix » :

<http://www.france-libertes.org/-Porteurs-d-eau,61-.html>

Autre nouveauté « décroissante » : plus de clef USB. Pour avoir accès aux documents de formation de ces universités, il vous suffira de vous connecter à la partie privée du site du Cédis :

<http://www.cedis-formation.org/espace-prive/dossiers-pedagogiques/>

Les carnets de notes sont conçus en France, par l'Arbre Aux Papiers, société coopérative ouvrière de production fabricant des articles de papeterie en papier recyclé.

Les sacs sont confectionnés en fibre de jute et coton organique.

Les stylos sont fabriqués en bambou. Sa grande facilité de propagation, sa régénération vigoureuse, sa croissance rapide permettent l'utilisation de cette plante, considérée comme l'une des plus écologiques du monde, sans mise en péril de l'écosystème.

## PLANNING DES JOURNÉES DE FORMATION

---

Le premier tableau vous permettra de vous repérer de façon chronologique.

Les pages suivantes vous permettront de vous repérer en fonction de votre mandat.

Les objectifs, contenus et intervenant-es pour chaque atelier vous sont présentés de manière détaillée dans la partie programme.

Mardi  
16/08

15h00 - 18h00

14h - Plénière d'ouverture

Amphi

Plénière - L'agriculture bio : un secteur en pleine expansion

Amphi

16

ACEVA - Créer et administrer un site/ blog

Salle 207

20

CM - Quelle stratégie pour les transports urbains de demain ?

Salle 104

24

CM - La police municipale en quête de légitimité

Salle 105

26

CM - Eco-quartier : de sa conception à sa mise en oeuvre énergétique

Salle 106

28

CR - Contrats de plan rég. dvpt formation professionnelle et SPO

Salle 109

30

CG - Habitat social : quelles solutions face à la crise ?

Salle 110

32

TR - Territoires du goût : alimentation et agriculture de qualité

Salle 112

34

TR - Réformes des finances Locales : bilan du premier acte

Amphi

36

ACEVA - Statut, droits et devoirs du/de la collaborateur/trice

Salle 211

38

AMOC - Prise de parole en public – session 1

Salle 201

40

AMOC - Eco-communication – session 1

Salle 205

42

Plénière - Energie: les atouts d'une transition énergétique

Amphi

44

CM - Les éco-activités : une nouvelle révolution pour le tissu économique ?

Salle 104

46

CM - L'intercommunalité : un modèle financier à réinventer ?

Salle 105

48

CM - Quelles politiques de la jeunesse : enjeux et dispositifs ?

Salle 106

50

CG - De l'aide sociale à l'action et au développement social

Salle 109

52

TR - Développement de l'éducation artistique et culturelle

Salle 110

54

TR - Evolution du rôle des PNR dans le DD des territoires

Salle 112

56

AMOC - Prise de parole en public – session 1 (suite)

Salle 201

40

AMOC - Eco-communication – session 2

Salle 205

42

ACEVA - Fonction du collaborateur/trice et son environnement professionnel

Salle 211

58

Mercredi  
17/08

14h00 - 17h00

Jeudi 18/08	9h30 - 12h30	ACEVA - Communication écrite	Salle 104	62
		AMOC - Prise de parole en public – session 2	Salle 201	40
		AMOC - Gestion des conflits	Salle 205	64
	14h00 - 17h00	Plénière - Santé : quels enjeux face à une offre inégalitaire ?	Amphi	66
		CM - Quel avenir pour un dvpt équitable des territoires ruraux ?	Salle 211	70
		CR - ESS : quelles pratiques pour quel modèle ?	Salle 105	72
		TR - Protection de l'eau, pollutions agr.: quel rôle pour les agences de l'eau ?	Salle 106	76
		TR - Financements éthiques : pour une transparence des pol. d'investissement	Salle 109	78
		AMOC - Prise de parole en public – session 2 (suite)	Salle 201	40
		AMOC - Gestion des conflits (suite)	Salle 205	64
Vendredi 19/08	9h30 - 12h30	CM - Mettre en oeuvre la loi Handicap pour permettre l'accessibilité de tous	Salle 104	84
		CM - Mettre en place une démarche prospective participative	Salle 105	86
		CM - PCET : bilan et perspectives	Salle 106	88
		TR-Promouvoir l'égalité H/F par la mise en oeuvre de la Charte européenne	Salle 109	90
		TR - Achats publics responsables : un levier au service d'une écon. durable	Salle 110	92
		TR - Coop. Déc. : un dispositif à inventer par et pour les collectivités	Salle 112	96
		TR - Impacts de l'environnement sur la santé	Salle 201	100
	14h00 - 17h00	AMOC - Communiqué de presse	Salle 205	102
		CM - Ondes de choc : impacts de la téléphonie mobile	Salle 104	104
		CM - Alternatives à l'incinération des déchets	Salle 105	106
		CM - Promouvoir le développement des politiques temporelles locales	Salle 106	108
		CR - Biodiversité linguistique et promotion des langues régionales	Salle 109	110
		TR - La lutte contre la précarité énergétique du constat à l'action	Salle 110	112
TR - Entreprises publiques locales : atouts et risques	Salle 112	114		
AMOC - Communiqué de presse (suite)	Salle 205	102		

## - VOUS ÊTES CONSEILLER-E MUNICIPAL-E OU COMMUNAUTAIRE -

Les ateliers des parcours suivants sont susceptibles de vous intéresser :

### Mercredi 17 août 2011

De 9h30 à 12h30

- Quelle stratégie pour les transports urbains de demain.....24
- La police municipale en quête de légitimité.....26
- Eco-quartier : de sa conception à sa mise en oeuvre énergétique.....28
- Territoires du goût : alimentation et agriculture de qualité.....34
- Réforme des finances locales : bilan du premier acte.....36

De 14h à 17h

- Les éco-activités : une nouvelle révolution pour le tissu économique ?.....46
- L'intercommunalité : un modèle financier à réinventer ?.....48
- Quelles politiques de la jeunesse ? Enjeux et dispositifs.....50
- Développement de l'éducation artistique et culturelle.....54
- Evaluation du rôle des PNR dans le DD des territoires.....56

### Jeudi 18 août 2011

De 14h à 17h

- Quel avenir pour un développement équitable des territoires ruraux ?.....70
- Protection de l'eau, pollutions agricoles : quel rôle pour les agences de l'eau ?.....76
- Financements éthiques : pour une transparence des politiques d'investissement...78

### Vendredi 19 août 2011

De 9h30 à 12h30

- Mettre en oeuvre la loi Handicap pour permettre l'accessibilité de tous...84
- Mettre en place une démarche prospective participative.....86
- PCET : bilan et perspectives.....88
- Promouvoir l'égalité H/F par la mise en oeuvre de la Charte européenne...90
- Achats publics responsables : un levier au service d'une économie durable...92
- Coopération décentralisée : un dispositif à inventer par et pour les collectivités...96
- Impacts de l'environnement sur la santé.....100

De 14h à 17h

- Ondes de choc : impacts de la téléphonie mobile.....104
- Alternatives à l'incinération des déchets.....106
- Promouvoir le développement des politiques temporelles locales.....108
- Entreprises publiques locales : atouts et risques.....114

## - VOUS ÊTES CONSEILLER-E GÉNÉRAL-E

Les ateliers des parcours suivants sont susceptibles de vous intéresser:

### Mercredi 17 août 2011

De 9h30 à 12h30

- Habitat social : quelles solutions face à la crise ?.....32
- Territoires du goût : alimentation et agriculture de qualité.....34
- Réforme des finances locales : bilan du premier acte.....36

De 14h à 17h

- De l'aide sociale à l'action et au développement social.....52
- Développement de l'éducation artistique et culturelle.....54
- Evaluation du rôle des PNR dans le DD des territoires.....56

### Jeudi 18 août 2011

De 14h à 17h

- Protection de l'eau, pollutions agricoles : quel rôle pour les agences de l'eau ?.....76
- Financements éthiques : pour une transparence des politiques d'investissement.....78

### Vendredi 19 août 2011

De 9h30 à 12h30

- Promouvoir l'égalité H/F par la mise en oeuvre de la Charte européenne.....90
- Achats publics responsables : un levier au service d'une économie durable.....92

De 14h à 17h

- Entreprises publiques locales : atouts et risques.....114

**- VOUS ÊTES CONSEILLER-E RÉGIONAL-E -**

**Les ateliers des parcours suivants sont susceptibles de vous intéresser :**

**Mercredi 17 août 2011**

*De 9h30 à 12h30*

- Contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle et service public de l'orientation.....30
- Territoires du goût : alimentation et agriculture de qualité.....34
- Réforme des finances locales : bilan du premier acte.....36

*De 14h à 17h*

- Evaluation du rôle des PNR dans le DD des territoires.....56

**Jeudi 18 août 2011**

*De 14h à 17h*

- ESS : quelles pratiques pour quel modèle ?.....72
- Protection de l'eau, pollutions agricoles : quel rôle pour les agences de l'eau ?.....76
- Financements éthiques : pour une transparence des politiques d'investissement...78

**Vendredi 19 août 2011**

*De 9h30 à 12h30*

- Promouvoir l'égalité H/F par la mise en oeuvre de la Charte européenne...90
- Achats publics responsables : un levier au service d'une économie durable...92
- Coopération décentralisée : un dispositif à inventer par et pour les collectivités...96
- Impacts de l'environnement sur la santé.....100

*De 14h à 17h*

- Biodiversité linguistique et promotion des langues régionales.....110
- La lutte contre la précarité énergétique : du constat à l'action.....112
- Entreprises publiques locales : atouts et risques.....114

# PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ 2011 DU CÉDIS

---

Page  
13

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## PROGRAMME

---

- Mardi 16 août 2011 -

## L'agriculture biologique : un secteur en pleine expansion

Mardi 16 août 2011, de 15h à 18h

Amphithéâtre (RDC)

### Contexte

De nombreuses collectivités locales soutiennent aujourd'hui une politique de régionalisation des filières biologiques en facilitant le principe des circuits courts par le rapprochement entre producteurs et distributeurs. Pourtant, des progrès restent à faire car seulement 2,5% des surfaces agricoles sont consacrées à la culture bio, en dépit des prévisions du Grenelle de l'environnement qui annonce 6% de surface agricole en bio en 2012 et 20% en 2020. Les OGM, les pesticides, les métaux lourds, les dioxines, etc. représentent une véritable menace pour une transformation écologique harmonieuse des cultures. Face à ces constats et tenant compte des directives européennes relatives à ce secteur, cette plénière tentera de répondre aux questions des élu-es désireux et désireuses de développer des actions en faveur de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur leur territoire.

### Objectifs

- Avoir un état des lieux de l'agriculture biologique en France : enjeux et perspectives
- Identifier les freins et les atouts pour son développement dans les territoires
- Comprendre les conséquences de l'utilisation des pesticides sur l'environnement, la santé, etc.
- Repérer, par des exemples, les étapes pour accroître la présence des filières bio dans les territoires

## Contenu

● Apports sur l'état des lieux de l'agriculture biologique (AB) en France : données chiffrées

- Les chiffres 2010 :

- Au niveau national : surfaces agricoles utiles consacrées à l'AB, nombre d'exploitations par région, évolution sur 10 ans
- Au niveau régional (Auvergne) : idem, état des lieux par production (végétale, animale, etc.)
- Les aides aux agriculteurs : niveau national (soutien conversion bio et maintien/crédit d'impôt/ plan végétal environnement) et au niveau régional (aide certification, etc.)
- Les marchés des produits biologiques : évolution de la consommation et situation des marchés

- Les filières de valorisation, leur organisation, les aides : filières longues et courtes
- Implication des collectivités (Conseil général, Conseil régional) : types de dispositifs

● Face aux pesticides, l'AB comme alternative ?

- La présence des pesticides dans les milieux naturels et l'organisme humain
- Les conséquences sanitaires et environnementales de l'exposition aux pesticides
- Pourquoi l'agriculture conventionnelle s'appuie-t-elle sur les pesticides ?
- L'AB : une excellence environnementale, une agronomie performante et intensive

● Le développement de l'AB dans les territoires

### *Région Auvergne*

- L'association « Auvergne Biologique »
  - Rôle, missions, objectifs, composition et structuration du réseau (de la FNAB aux associations départementales)
  - Actions pour le développement de la production, la structuration des filières, la promotion/communication
  - Moyens humains et financiers
- Le développement des filières en Auvergne
  - Filières maraîchères, plate-forme, etc.
  - Origine des projets, actions mises en place, moyens, etc.

*Région Languedoc-Roussillon*

- L'association « Sud et Bio »
  - Missions et principes de fonctionnement
  - Axes principaux d'une démarche interprofessionnelle pour le développement des filières
  
- Le développement des filières bio dans la région
  - Les conditions de réussite de la conversion : diagnostic de faisabilité, formation préalable et appui technique, insertion du projet de conversion dans un projet économique et/ou de territoire
  - Les aides à la structuration des filières : fonds Avenir Bio /Fisiaa
  - Actions et projets en cours : exemples de filières et/ou projets d'entreprise : pain, vin, fruits et légumes, plantes aromatiques

## Intervenant-es

● Jacques CAPLAT, chargé de campagnes Agir pour l'environnement, auteur du guide pratique « Cultivons les alternatives aux pesticides »

● Patrick MARCOTTE, coordinateur intérimaire de « Sud et bio », Languedoc-Roussillon

● Frédérique RAYNAUD, coordinatrice Auvergne bio, région Auvergne

*Avec le témoignage de :*

● René LOUAIL, conseiller régional de Bretagne

## - ATELIER POUR COLLABORATEURS/TRICES D'ÉLU-ES -

### Communication internet : créer et animer un site/blog

Mardi 16 août 2011, de 15h à 18h

Salle 207 (2ème étage)

#### Contexte

Les outils web sont devenus incontournables dans l'activité de communication des élu-es et, dans de nombreux cas, ce sont leurs collaborateurs-trices qui se chargent de les créer et d'en assurer une activité quotidienne.

Parmi la palette d'outils existants, le blog (qui s'apparente désormais à un site Internet) est particulièrement plébiscité par les acteurs politiques qui apprécient sa simplicité et ses fonctionnalités. En effet, bien conçu et bien administré, il offre une solution technique assurant une visibilité autour d'actions, de prises de positions, de rencontres, de comptes-rendus (écrits, audio ou vidéo) etc. Mais le foisonnement de sites/blogs politiques oblige les responsables de la communication des élu-es à s'adapter pour se démarquer. Quel modèle choisir ? Quelle mise en forme adopter ? Comment rendre le contenu dynamique et attractif ? Comment développer son audience ?

Quel que soit le niveau des participant-es, cet atelier leur permettra d'acquérir rapidement les connaissances techniques indispensables pour créer et animer un site/blog qui réponde aux besoins spécifiques de leurs élu-es.

#### Objectifs

- Comprendre l'utilité d'un blog dans l'action locale des élu-es
- Savoir créer un blog, le mettre à jour avec un contenu adapté
- Apprendre à le gérer au quotidien

## Contenu



### Présentation de l'outil blog

- Comprendre l'intérêt et le contexte d'utilisation
- Différencier le blog des sites Internet classiques
- Découvrir les services disponibles et le fonctionnement technique d'un blog



### Eléments d'un blog réussi

- Définir sa ligne éditoriale, sa charte graphique, ses thèmes
- Déterminer ses règles de fonctionnement
- Maîtriser les techniques d'écriture web : habitudes de lecture de l'internaute, textes adaptés pour la lecture à l'écran



### Mise en pratique

- Ouvrir son blog
- Mettre en forme un billet d'information
- Publier un billet d'information
- Insérer des liens
- Insérer des éléments multimédias : images, vidéos, son, etc.
- Optimiser l'information par la syndication de contenu (flux RSS)
- Gérer les rubriques et les pages



### Promotion de son blog

- Les outils : moteurs de blog, d'indexation, annuaires
- Optimisation pour le référencement
- Exister en ligne en utilisant au mieux les synergies Site/Facebook/Twitter/Dailymotion et les liens avec les autres élu-e-s, les militant-es, et les autres réseaux (locaux, militants, associatifs, politiques...)

## Intervenant



Frédéric NEAU, consultant en technologies de l'information



## PROGRAMME

---

- Mercredi 17 août 2011 -

## - PARCOURS CM -

### Quelle stratégie pour les transports urbains de demain ?

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 104 (1er étage)

#### Contexte

La répartition modale des déplacements montre la très nette prédominance de la voiture particulière, notamment pour les activités professionnelles (1/4 des déplacements), quelle que soit la taille de l'agglomération. Or les déplacements sont responsables de 40 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports et de 70 % de la pollution atmosphérique dans les villes avec les conséquences sanitaires qui en découlent. Par ailleurs, l'intensité des déplacements entre les pôles urbains et leurs périphéries a très fortement augmenté avec le phénomène de périurbanisation.

Ce constat interpelle les collectivités en charge de la politique de transport urbain et révèle l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir avant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de lutte contre les pollutions de l'air et de maîtrise de l'étalement urbain qui conditionnent la transition vers la ville durable. Face au manque d'ambition de l'avant-projet de Schéma national des infrastructures de transport (Snit) et, plus récemment, du plan « Transports 2050 » de la Commission européenne (mars 2011), les collectivités doivent faire preuve d'imagination pour créer les conditions d'un report modal massif des déplacements urbains sur des modes alternatifs à la voiture.

Les élu-es sont ainsi conduit-es à envisager de nouvelles stratégies (transports en site propre, transports « alternatifs », intermodalité, tarification, urbanisme, stationnement, etc.) qui permettent de faire de la politique de transport urbain un des vecteurs du changement vers une ville plus durable.

A l'aide d'exemples concrets, cette formation apportera aux élu-es des apports sur les nouveaux enjeux du transport urbain ainsi qu'une présentation de différents leviers permettant de développer une offre de transport en commun compatible avec les principes du développement durable.

#### Objectifs

- Connaître les enjeux des mobilités urbaines et périurbaines
- Identifier les solutions existantes pour développer une stratégie permettant un report modal de la voiture sur les transports en commun

## Contenu

- Mobilités et espaces de la ville
  - L'immatériel
  - Dépasser le local pour mieux le traiter
  - Prendre en compte la taille et l'histoire de l'espace à aménager
  - Concilier la concentration inévitable et l'éclatement souhaitable
  - Accepter une hiérarchisation des grands pôles d'échange en fonction du territoire à desservir
  - Imaginer de nouveaux modes de transport et leurs interconnexions
- Transports en commun en site propre (TSCP) et tram-train, retour d'expérience
  - Aux origines du tram-train : Karlsruhe
  - Mulhouse, le second vrai tram-train après celui de « Sarrebruck - Sarreguemines »
  - La généralisation du tram-train
  - Un nouveau métier pour la SNCF : la desserte des bassins de vie en région par tram-train
- La desserte des bassins de vie
  - La desserte des nouveaux bassins de vie et de déplacements
  - La solution qu'apporte le transport à haut débit sur le péri-urbain
  - Les conditions de la pertinence de l'alternative du mode ferré au mode routier
  - L'échelle d'évaluation des investissements
  - La modification de l'utilisation de leviers et l'accélération du report modal local

## Intervenants

- Eric BOISSEAU, expert ferroviaire
- Olivier MELQUIOT, responsable du programme tram-train TER-SNCF
- Georges ROQUES, géographe, expert européen

*Avec le témoignage de :*

- Eric QUIQUET, vice-président de Lille Métropole, délégué aux transports urbains, transports de marchandises, transports combinés, stationnement, parkings, Plan de déplacements urbains, Plan climat et énergie, membre de la FEVE (*sous réserve*)

## - PARCOURS CM -

## La police municipale en quête de légitimité

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 105 (1er étage)

**Contexte**

De 1984 à 2011, les policiers municipaux sont passés de 5 600 (répartis sur 1 750 communes) à 18 000 (répartis sur 3 500 collectivités). Parmi eux, 12 000 exercent leurs fonctions dans les villes (zones de compétence de la Police nationale) et 6 000 sur les communes rurales (zone de compétence de la Gendarmerie). Sur le plan géographique, plus de la moitié des effectifs est concentrée dans quatre régions : l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce constat traduit l'importance accordée aujourd'hui par les collectivités locales aux questions de sécurité, enjeu politique majeur dont témoigne l'évolution des lois élargissant leurs prérogatives (de 1999 à 2011).

Thème sensible par excellence, alors que les forces de police relèvent en France du pouvoir régalien, le développement de la police municipale prouve que l'action publique doit répondre aux besoins locaux.

Face à ses partenaires étatiques (gendarmerie, police nationale), la police municipale est en quête de légitimité. Or, un rapport de l'Inspection générale de l'administration (IGA) de décembre 2010 sur le rôle et le positionnement des polices municipales, rejette l'idée d'un cadre statutaire rigide tant la police municipale est protéiforme.

Comment se positionnent les élu-es confronté-es à cette réalité complexe ? Quels rôles et moyens sont accordés à la police municipale ? Quelles en sont les limites ? Partagé-es entre volonté d'exercer leur pouvoir de police et souci de conserver à l'Etat la charge de cette mission, les élu-es se trouvent dans une position délicate, qui dépend des réalités sociales, économiques et géographiques de leur territoire. Enfin, que penser du concept de coproduction de la sécurité, la concertation étant le ressort principal à mettre en œuvre pour satisfaire l'ensemble des acteurs impliqués : Etat, collectivités locales (EPCI et communes) et policiers municipaux eux-mêmes ?

**Objectifs**

- Repérer les nouveaux enjeux de la police municipale face aux compétences des collectivités, à celles de l'Etat et aux demandes de sécurité de la population
- Identifier la pertinence des actions de coordination entre les acteurs impliqués par ces questions de sécurité
- Permettre aux élu-es écologistes de mieux appréhender les polices municipales

## Contenu

La coproduction de la sécurité, la correspondance entre offre et demande de sécurité, le rôle de la commune dans la prévention de la délinquance, la place des élu-es locaux dans la gouvernance de la sécurité

La police municipale ou les polices municipales

- Quelles « doctrines d'emploi » pour les policiers municipaux ?
- Compétences, missions, organisations des polices municipales
- Statut, loi du 15 avril 1999 encadrant les polices municipales, évolutions, propositions écologistes

Regards sur l'étranger : les formes de coopération

- Polices locales (régionales ou municipales)
- Polices centrales (nationales ou fédérales)

## Intervenant-es

Fabien JOBARD, chercheur au CNRS, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

*Avec le témoignage de :*

Emilie THÉROUIN, adjointe au maire d'Amiens en charge de la sécurité et de la prévention des risques urbains

## - PARCOURS CM -

### Eco-quartier : de sa conception à sa mise en œuvre énergétique

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 106 (1er étage)

#### Contexte

Le deuxième appel à projets concernant les éco-quartiers a été présenté par le ministre du logement le 19 janvier 2011. Il reprend les grands principes de la première édition, mais au-delà des résultats environnementaux attendus, cet appel se structure désormais autour de quatre dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial et préservation des ressources et adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi, la mise en œuvre d'un projet urbain durable demande de nouvelles formes de gouvernance. La multitude des champs d'action, les différents objectifs de performance, la durée du projet, ou encore les ambitions affichées en termes d'amélioration du cadre de vie, exigent un renforcement des partenariats tout au long de la mise en place du dispositif.

Comment intégrer l'ensemble des acteurs d'un projet durable à la maîtrise d'ouvrage? Comment enfin intégrer le projet à un processus plus large qui se déroule à l'échelle de la ville? En tant que principaux porteurs des projets d'éco-quartiers, les élu-es locaux doivent pouvoir satisfaire ces enjeux si ils et elles souhaitent répondre de façon pertinente tant au niveau global que local.

#### Objectifs

- Faire le point sur l'évolution de l'appel à projet éco-quartier de janvier 2011
- Identifier les étapes d'élaboration d'un projet d'urbanisme : gouvernance et pilotage
- Repérer les modalités d'application dans sa mise en œuvre énergétique

## Contenu

- La mise en œuvre énergétique dans les éco-quartiers
  - Introduction sur la genèse et les apports des programmes Concerto de l'Union européenne
  - La prise en compte de l'énergie dans les éco-quartiers : éléments de méthode à partir de 3 exemples contrastés : Lyon - Confluence, Paris - Batignolles, Quartier de la Gare à Tarare (Rhône)
- Jeux d'acteurs et gouvernance locale
  - Le cadre actuel des éco-quartiers à la française
  - Le rôle des élu-es locaux : management d'une politique urbaine soutenable
  - De la vision globale au pilotage des projets d'éco-quartier : retour d'expériences
  - L'éco-quartier, brique de l'urbanisme soutenable de la Ville
- Mutualisation d'expériences entre les intervenants et les élu-es
  - Enjeux des processus urbains innovants/alternatifs

## Intervenants

- Marc JEDLICZKA, directeur général de HESPUL, énergies renouvelables & efficacité énergétique
- Pierre KERMEN, chargé de mission développement durable, Université Joseph Fourier Grenoble I, économiste de l'environnement, urbaniste. De 2001 à 2008, adjoint à l'environnement et à l'urbanisme de Grenoble.

*Avec le témoignage de :*

- Régis GODEC, adjoint au maire de Toulouse, en charge des éco-quartiers membre de la FEVE

## - PARCOURS CR-

**Les Contrats de Plan régionaux de développement de la formation professionnelle et le Service public de l'orientation (SPO)**

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 109 (1er étage)

**Contexte**

La formation tout au long de la vie est un thème dont les enjeux portent le plus souvent sur les modalités pratiques de mise en œuvre. A qui profitera-t-elle *in fine* ? Quid des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ? Quels rapports entre l'économie et la formation ? Comment informer et conseiller les citoyen-nés à la recherche d'insertion et de « carrières » professionnelles épanouissantes ?

Alors que le contexte national et régional de la formation professionnelle est déjà fort complexe avec les Plans régionaux de développement de la formation et des compétences réparties entre Région, Rectorat, ministères du travail et de l'agriculture, etc. Depuis la loi de novembre 2009, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) s'impose aux Conseils régionaux (CR). Ces CPRDFP devaient être signés avec l'Etat en juin 2011 et être composés des éléments suivants : un diagnostic partagé, des actions pour garantir l'élévation du niveau de qualification de toutes et tous, la mise en place d'un grand service public de l'orientation, une réelle sécurisation des parcours professionnels.

La mission confiée au Service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO), mise en application par le décret de mai 2011, prévoit la création d'un droit à être informé-e, conseillé-e et accompagné-e en matière d'orientation professionnelle. Or les Régions ont déjà une compétence et une mission d'accueil et d'orientation des jeunes (elles financent, cofinancent des missions locales par exemple). 8500 points existent déjà et se révèlent plus ou moins efficaces (CIO/ONISEP, Missions locales, PAIO, MIFE...). L'Etat appelle de ses vœux un nouvel SPO qu'il souhaite « restructurer » (en limitant probablement les coûts). Aussi les préfets sont-ils chargés, parmi les 8500 structures d'accueil et d'orientation les plus « pertinentes », de labelliser certaines d'entre elles dans le courant de l'été 2011. Comment mettre en œuvre ce nouveau SPO en partenariat avec les acteurs locaux (AFPA, GRETA, PAIO, etc.) en intégrant les différents niveaux territoriaux ?

## Objectifs

- Rappeler l'organisation de la formation professionnelle en France et les missions des Régions et des autres acteurs
- Identifier les enjeux réels liés à l'emploi (que la formation professionnelle doit servir)
- Repérer les enjeux de la formation professionnelle au regard du développement durable
- Appréhender les enjeux politiques et institutionnels dans lesquels les CPRDFP sont établis et mis en oeuvre

## Contenu

- L'organisation de la formation professionnelle et les CR
- Les nouveaux enjeux de l'emploi (territoires et filières/ « flexisécurité »/ crise de l'emploi ET crise du travail...)
- Les nouveaux enjeux de la formation professionnelle, au regard notamment de l'écologie politique (servir la croissante verte...et / ou changer l'économie, relocaliser, partager le travail, etc. ?)
- Les enjeux politiques et institutionnels des réformes de la formation professionnelle (le jeu de l'Etat, le naufrage de l'Education nationale en matière d'orientation, etc.)
- Les CRPDFP et le « nouveau » SPO
- Bilan de l'atelier et liste des propositions des participant-es concernant les lignes à tenir au regard du CRPDFP et du SPO

## Intervenants

- Marc PASCAL, directeur de projet, socio-économiste, groupe Inddigo

*Avec le témoignage de :*

- Jean-Philippe MAGNEN, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, président de la commission emploi - formation professionnelle – métiers de demain, membre de la FEVE
- Yannick SOUBIEN, conseiller régional de Basse-Normandie, membre de la commission formation, apprentissage et politique de l'emploi

## - PARCOURS CG -

### Habitat social : quelles solutions face à la crise ?

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 110 (1er étage)

#### Contexte

L'habitat est au centre du vivre ensemble. En France, la crise du logement se traduit d'abord par une hausse globale de son coût et par la difficulté pour les plus jeunes d'y accéder. Dans le sentiment de perte de pouvoir d'achat, la hausse du poids des dépenses liées au logement joue majoritairement.

Face à cette situation, il existe des actions pour remédier à cette situation sur le plan national mais aussi des possibilités pour les collectivités locales de tenter de réduire la pression pour permettre de fluidifier le marché. Or, les collectivités sont d'abord confrontées à la nécessité de répondre aux situations complexes. Quels sont les choix possibles à faire et les actions à entreprendre pour élaborer des stratégies durables qui favorisent l'accès pour toutes et tous à un logement décent en fonction de ses besoins et de ses moyens ?

#### Objectifs

- Comprendre les facteurs qui ont conduit à une crise du logement de l'habitat social
- Prendre en compte l'évolution des attentes et des modes d'habitat pour initier des actions en faveur d'une politique du logement durable

## Contenu

Les facteurs de la crise du logement : données géographiques, démographiques, sociétales et économiques

- Rapport entre zones géographiques plus ou moins denses et prix des loyers : concentration (ex. Paris - IDF, Rhône-Alpes, etc.)
- Les facteurs favorisant la demande : évolutions sociétales (familles monoparentales, vieillissement, divorce, diminution de la taille des ménages, demande de confort, etc.)
- Evaluation des dépenses relatives au logement : 21,6 % du budget moyen d'un ménage (et 33% pour les salaires modestes)
- Facteurs de la crise du logement : précarisation d'une partie de la population et hausse du prix du logement privé. Situation du parc HLM : retour sur la dernière grande réforme du logement social en 1977 et situation en 2011. Statistiques et constat d'une pénurie
- Evolution des publics demandeurs : de la précarité à la pauvreté. Les difficultés d'accès au marché privé pour les populations intermédiaires à revenus modestes

Les actions à entreprendre

- Sur le plan local : aide complémentaire pour suppléer au manque de l'Aide personnalisée au logement (APL), municipalisation des sols, densification, soutien à la lutte contre la précarité énergétique, politique de subvention, etc.
- Sur le plan national : réforme de l'APL, réorientation des politiques fiscales (3 mds€/an pour les promoteurs), fonds éthiques, aménagement du territoire et relocalisation d'activités

## Intervenant-es

Serge GUÉRIN, sociologue et auteur de « La société des seniors », et « De l'Etat Providence à l'état accompagnant », conseiller régional d'Ile-de-France

Jean-Pierre ROUSSEL, directeur de Auvergne Habitat, Clermont-Ferrand

*Avec le témoignage de :*

Maryvonne BOILEAU, conseillère régionale de Rhône-Alpes, conseillère municipale de Grenoble, membre du CA de l'OPAC de Grenoble et administrative de la FEVE

## - PARCOURS TR-

## Territoires de goût, alimentation et agriculture de qualité

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 112 (1er étage)

## Contexte

En France comme dans le reste du monde, l'avenir de l'agriculture et de la nourriture est encore entre les mains de nombreux acteurs aux compétences différentes mais étroitement liées entre elles : cuisiniers, agriculteurs, pêcheurs, cueilleurs de produits spontanés, éleveurs, chercheurs ... et élu-es locaux.

Développer et promouvoir une alimentation saine et respectueuse des cultures locales face à la standardisation croissante de l'agriculture et de la nourriture imposée par les logiques productivistes et financières tout à fait connues dans ce domaine comme dans d'autres, est l'enjeu majeur de cet atelier.

C'est pourquoi, il est important d'accompagner la mutation de la société vers une responsabilisation accrue à l'égard des choix agricoles et alimentaires, par des mouvements d'expérimentation sociale.

Face à la disparition des paysans, au gaspillage alimentaire, à la faim et dans le même temps, à la montée de l'obésité, l'élu-e local-e peut repérer et soutenir sur son territoire « les communautés de la nourriture », groupes de personnes qui produisent et transforment de la nourriture de qualité.

## Objectifs

● Mieux appréhender les dimensions éco-gastronomiques et anthropologiques de la question agricole et alimentaire, notamment à travers les notions de «biodiversité agricole ou cultivée», de «Sentinelles du goût», ou de «Communauté de la nourriture»

● Construire un projet convivial pour l'agriculture et l'alimentation locales en repérant les ressources et les acteurs : l'« indice de souveraineté alimentaire », des aliments «bons, propres et justes», les chartes de « Haute Qualité Alimentaire », les « ateliers du goût »

## Contenu

Repères sur l'état de l'agriculture paysanne, la biodiversité agricole, l'autonomie et les cultures alimentaires

- Une argumentation claire pour valoriser la biodiversité agricole et cultiver localement : repérage des enjeux territoriaux (richesse locale et sentinelles du goût : exemples du navet de Pardailhan, du porc noir de Bigorre, du chou de Lorient)

- Soutenir les producteurs et les secteurs particulièrement touchés par les déséquilibres environnementaux ou culturels en valorisant les démarches écologiques (les apiculteurs, les ostréiculteurs avec l'exemple de l'abeille noire d'Ouessant ou l'huître bretonne née en mer)

- Quelques outils pour réunir les acteurs (agriculteurs, pêcheurs, métiers de bouche, restaurateurs, associations, lycées hôteliers et agricoles...) et construire des communautés locales de la nourriture : ateliers du goût, Chartes de Haute qualité alimentaire, séances de caractérisation organoleptique, formations techniques pour la restauration collective...)

Apports d'expérience d'un producteur local

- Contribution de la production de lentille blonde de Saint Flour au développement du territoire

- Intérêt du dispositif « Sentinelles » Slow Food pour la filière lentille blonde de Saint-Flour, pour le consommateur

- Mise en valeur des qualités organoleptiques de la lentille (le goût) comme soutien à la biodiversité alimentaire et à une économie locale

## Intervenant-es

Pascale MAUPIN-LOGET, consultante en écologie & développement solidaire, co-réalisatrice du guide de la consommation sans OGM en Bretagne, chargée de mission pour Slow Food France.

Serge RAMADIER, producteur de lentilles à Saint Flour, engagé dans une action Slow food

*A l'issue de cet atelier, aura lieu une dégustation de lentilles blondes (un mini atelier du goût) organisée par Serge Ramadier.*

## - PARCOURS TR-

### Réforme des finances locales : bilan du premier acte

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Amphithéâtre (RDC)

#### Contexte

L'inflation normative et réglementaire qui s'est abattue sur les finances locales au cours des 24 derniers mois a profondément bouleversé la structure financière des collectivités.

La suppression de la taxe professionnelle (TP) et la redistribution des nouvelles recettes budgétaires entre les différentes catégories de collectivités territoriales constituent, bien évidemment, les bouleversements principaux de la réforme en cours. Avec la transmission fin juin - début juillet 2011 des derniers éléments concernant la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'heure du premier bilan est arrivée. Qu'indiquent les analyses concernant les véritables conséquences pour les acteurs concernés (Etat et collectivités, entreprises) ?

Le rôle de l'Etat est devenu prépondérant. L'avenir financier et fiscal des collectivités se joue désormais sur quatre chantiers majeurs que sont la Loi de Finances 2011, la réforme territoriale, la réforme des valeurs locatives, et, à un degré moindre, sur les travaux liés à la péréquation financière horizontale. Cette multiplicité de textes manque singulièrement d'harmonie et limite la visibilité des collectivités locales en les plongeant dans une période d'incertitudes élevées, comme en témoigne le repli de l'investissement public local, signe de stratégie de protection de leur part.

#### Objectif

● Fournir à tous les acteurs locaux les clés de compréhension des réformes en cours et des enjeux actuels de la gestion financière des collectivités locales

## Contenu

- Synthèse des quatre réformes et analyse de la stratégie de l'Etat
- Loi de finance 2011 :
  - Le contexte budgétaire marqué par l'importance des déficits publics
  - Le gel de la dotation globale de fonctionnement
- La suppression de la taxe professionnelle :
  - La diversification du panier « fiscal »
  - L'assiette fiscale rénovée et territorialisée
  - La nouvelle répartition des ressources
- La réforme des valeurs locatives :
  - Les raisons de la réforme
  - Les premières hypothèses
  - Le calendrier
- La péréquation financière
  - Les discussions autour des indicateurs du potentiel fiscal
  - Un dispositif moins ambitieux que prévu

## ● Certitudes et acquis par collectivité

- Nouvelle répartition des ressources entre collectivités : les perdants et les gagnants
  - Le transfert de ressources fiscales entre les territoires
  - L'importance de la nature des activités économiques
- Les conséquences sur les politiques publiques
  - Impact sur les périmètres d'intervention des collectivités
  - Vers la fin des financements croisés
  - Réorganisation de la gestion des compétences
  - La nécessaire maîtrise des dépenses
  - Les conséquences pour les investissements
- Les perspectives d'évolution pour les collectivités :
  - Les scénarios envisageables et le poids des incertitudes
  - L'impact sur les marges de manœuvre des élu-es locaux

## Intervenant

- Gaëtan HUET, consultant, Cabinet Partenaires Finances locales

## - ATELIER POUR COLLABORATEURS/TRICES D'ÉLU-ES -

### Le statut, les droits et les devoirs du collaborateur/trice d'élu-e

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 211 (2ème étage)

#### Contexte

Conseil, aide à la décision, relations avec les services, représentation... Incontournable de la vie politique et administrative de son institution, le/la collaborateur/trice d'élu-e a des fonctions multiples et adaptables. Mais son statut, ses droits et devoirs demeurent parfois imprécis et trop souvent méconnus.

#### Objectif

● Prenant en compte la diversité des situations des collaborateurs d'élu-es, la formation s'attachera à couvrir l'ensemble des questions qui peuvent se poser aux collaborateurs/trices, concernant leur statut et leurs droits et obligations.

## Contenu

Connaître les droits et devoirs du/de la collaborateur/trice d'élu-es (statut, rémunération, fin de contrat, liberté d'expression, protection personnelle et fonctionnelle, sanctions, avenir professionnel)

- Collaborateurs/trices d'élu-e : de qui parle-t-on ?
- Les textes juridiques à connaître
- Le statut et les compétences
- Droits et obligations du/de la collaborateur/trice – les règles disciplinaires applicables
- Rémunération, plafond, avantages en nature
- Fin de contrat, rupture, licenciement...et après

## Intervenante

● Véronique KLECK, directrice de CivicMedia, membre de « Gestions Locales », conseillère en stratégie d'innovation territoriale et spécialiste des cultures numériques, a été collaboratrice de parlementaires (AN et PE), de ministre, de président de Région

## La prise de parole en public

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 17h

SESSION 1

Salle 201 (2ème étage)

### Contexte

Développer une aisance dans les situations de prise de parole en public représente pour l'élu-e un atout majeur pour échanger, argumenter et interagir dans les débats publics. Ces aspects induisent de fait un meilleur positionnement sur le plan des techniques verbales et non verbales pour ajuster harmonieusement le geste à la parole et promouvoir une écoute active auprès des différents interlocuteurs. Savoir convaincre ou débattre relève d'un exercice quotidien qui implique la mise en place de stratégies argumentatives efficaces. C'est pourquoi, face aux différentes situations de communication auxquelles l'élu-e est confronté-e, il convient d'apporter des compétences opérationnelles pour améliorer la structuration de son discours, qu'il soit improvisé ou non, pour maîtriser son impact sur son public.

### Objectifs

- Prendre la parole avec plus d'aisance
- Exprimer et présenter clairement ses idées
- Mesurer l'impact de ses interventions orales
- S'affirmer et gérer son stress lors d'une intervention publique

## Contenu

- Présentation des objectifs de la formation, retour d'expérience des stagiaires et identification des difficultés
- Enjeux d'une prise de parole
- Définition des composantes verbales et non verbales
- Structure d'une intervention orale : hiérarchisation, liaisons, illustrations, vocabulaire
- Travail individuel des participant-es, élaboration d'un scénario d'intervention
- Débriefing sur la perception du temps et évaluation spontanée du groupe
- Repérage pour chaque participant-e des axes de progression
- Rédaction d'un plan d'action personnel
- Validation des plans d'action individuels
- Synthèse générale et apports

## Méthode

- Apports théoriques et méthodologiques
- Utilisation des situations réelles
- Débriefing
- Construction d'axes d'amélioration et d'outils d'aide à la rédaction pour chaque participant-e

## Intervenant

- Thomas CAMIN, consultant, ITAK

## L'Eco-communication

Mercredi 17 août 2011, de 9h30 à 12h30 (SESSION 1)

OU

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h (SESSION 2)

Salle 205 (2ème étage)

### Contexte

Les actions de communication, qu'il s'agisse de publications ou d'organisation d'événements, ont un impact significatif sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Pour développer une posture éco-responsable et respecter l'environnement laissé par l'activité humaine, cet atelier mettra l'accent sur les aspects suivants : consommation de ressources naturelles (énergie, papiers, emballages...), utilisation de produits dangereux (encres, solvants...), production de déchets ou pollutions liées aux transports... autant de moyens simples et efficaces pour réaliser des économies en s'appuyant sur les principes du développement durable.

### Objectifs

- Appréhender les impacts environnementaux des outils de communication de base
- Apprendre à éco-concevoir sa communication en mettant en œuvre des questionnements, réflexes, procédures et outils pour minimiser ces impacts

## Contenu

● Rappel des notions d'analyse de cycle de vie, d'éco-conception et des labels associés

● L'éco-communication : comment minimiser les impacts environnementaux de certains outils de communication  
- L'éco-édition : le document d'édition « print » (tract, magazine municipal, affiche, etc.).

Notions complémentaires : check list, signature environnementale, taxe éco-folio

- Les TIC : de la clé USB à la newsletter on line

- L'éco-événement : de la réunion de service au festival. Notions complémentaires : fiches pratiques, site ADERE (auto-diagnostic environnemental pour les responsables d'événements), calculateur carbone, etc.

● Un cas pratique sera étudié pour l'une des thématiques

*NB : la responsabilité du message (fond) n'est pas traitée dans cet atelier.*

## Intervenant

● Jean-Jacques FASQUEL, fondateur de JJ & DD, agence conseil en communication responsable et en développement durable. Il exerce son métier de consultant indépendant en tant qu'entrepreneur-salarié de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Port Parallèle. Enseignant dans l'enseignement supérieur et consultant-formateur en entreprise.

Rédacteur en chef du blog « Développement Durable et Communication » <http://jjfasquel.blogspot.com> Il est par ailleurs Maître-Composteur.

## Energie : les atouts d'une transition énergétique

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Amphithéâtre (RDC)

### Contexte

On constate en Europe, une grande diversité des sources d'énergie. Avec 37% de la consommation totale intérieure en 2009, le pétrole reste pourtant la principale source. En dix ans (1999-2009), la part des énergies renouvelables (EnR) a presque doublé passant de 5% à 9%.

En France, la progression sur la même période reste faible puisque sur les 262,7 millions de tonnes équivalent pétrole nécessaires au pays en 2009, 7,5% ont une origine renouvelable contre 6,5% en 2000.

En revanche, la part de l'énergie nucléaire et celle des produits pétroliers s'élèvent respectivement à 40,2% et 33,7% en 2009. Parmi les scénarios réalisés par le groupe international des experts sur le climat (GIEC), 77% des besoins énergétiques mondiaux pourraient être assurés en 2050 par la biomasse, le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie et les énergies marines dont 97% demeurent inexploitées. Cette contribution serait largement supérieure à celle des énergies fossiles.

Or, pour devenir réalité, ces scénarios requièrent, de la part des collectivités locales, la mise en œuvre de politiques territoriales énergétiques s'appuyant sur des investissements conséquents. Cette plénière abordera les stratégies envisageables pour une transition énergétique réussie.

### Objectifs

- Rappeler les enjeux de la transition énergétique
- Comprendre les stratégies possibles de sortie de dépendance aux énergies fossiles
- Identifier les leviers d'action sur les territoires

## Contenu

### Transition énergétique et sortie du nucléaire, le monde et la France

- Transition énergétique au niveau mondial
- Les raisons de la sortie du nucléaire
- L'exemple de l'Allemagne

### Le nouveau paradigme énergétique et les stratégies de transition

- La construction d'un scénario de transition réaliste vers un système énergétique durable
- La stratégie pour un système énergétique durable : « sobriété, efficacité et renouvelable »
- La méthode d'action : bilan, stratégie énergétique, plan d'actions, mise en œuvre, évaluation et suivi

### La mise en œuvre territoriale de la transition énergétique

- Retours d'expérience de la mise en place des PCET dans les collectivités
- Etat des lieux des avancées et des blocages de la mise en œuvre de la transition

### L'exemple de la biomasse-énergie, solution pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité

- Les avantages et les possibilités offertes par la biomasse
- Quelques chiffres sur l'existant et les perspectives (le plan d'action énergie renouvelable)
- Avantages de la biomasse dans le mix énergétique et nécessité d'une stratégie pour les plans d'approvisionnement

## Intervenant-es :

Bernard LAPONCHE, polytechnicien, docteur ès sciences en physique des réacteurs nucléaires et docteur en économie de l'énergie, ancien directeur général de l'AFME (aujourd'hui ADEME), consultant international en politiques et en maîtrise de l'énergie, membre de l'association Global Chance

Elisabeth PAGNAC, chargée de mission durabilité, ressources en Biomasse au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Pierre RADANNE, fondateur de Futur Facteur 4, ancien président de l'ADEME

Thierry SALOMON, ingénieur Arts et Métiers, responsable développement du bureau d'études IZUBA énergie, président de l'association NegaWatt

*Elue témoin et modératrice de la plénière:*

Hélène GASSIN, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, membre de la FEVE

## - PARCOURS CM -

**Les éco-activités : une nouvelle révolution pour le tissu économique ?**

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 104 (1er étage)

**Contexte**

Avec l'émergence, depuis quelques années, du concept d'éco-activités, une filière économique se structure. En pleine expansion, elle compte environ 12 000 entreprises sur les 2,8 millions existantes. Cette activité économique, qui comptabilise 420 000 emplois en 2008, a une croissance supérieure à la moyenne nationale, de l'ordre de 5%, ce qui en fait un secteur porteur d'emplois.

La filière s'inscrit dans la dynamique de la « croissance verte » faisant appel à l'innovation et aux financements désormais disponibles pour lui permettre de jouer un rôle important dans le développement économique et la préservation de l'environnement des territoires.

Cet atelier permettra d'établir un état des lieux des entreprises qui souscrivent à cette dynamique de développement économique et de l'emploi avant d'interroger des élu-es locaux sur leur contribution dans la promotion et l'accompagnement de ce secteur respectueux des principes liés au développement durable.

**Objectifs**

- Appréhender la situation économique de la filière de l'éco-activité en France, en Europe et dans le monde
- Distinguer les notions d'éco-conception et de d'éco-entreprise
- Promouvoir la création de nouvelles filières sur son territoire
- Bénéficier de l'expérience de deux éco-entreprises en France

**Contenu**

- Eco-industrie : les conditions du développement d'une filière française
- Les caractéristiques de la filière :
  - Une filière spécifique liée à l'environnement et au développement des écotecnologies innovantes, approches d'ingénierie, économie d'énergie, mécanismes financiers
  - L'implantation des filières en France, sur le plan européen et mondial
  - Une filière pourvoyeuse d'emplois

- Atouts et limites de la filière :

- Sa représentativité sur les marchés mondiaux en termes de chiffre d'affaire
- L'impact de la France et les perspectives stratégiques en termes d'emploi
- Les parts de marchés conquis et à conquérir
- L'identification d'une croissance : atouts et limites

● L'Eco-conception – Une activité transversale conçue comme une économie de ressources

- Définition de l'éco-conception et concepts liés : économie de la fonctionnalité, cradle to cradle, zéro déchet, zéro pollution, etc.

- Modes de production et de consommation : évolution entre réglementation et démarches volontaires, aperçu historique, actualité récente et décisions des pouvoirs publics, agenda réglementaire et politique (directives européennes, projet français sur l'affichage environnemental...)

- Typologie de projets de territoire liés à l'éco-conception développés en France et à l'étranger

● Dispositifs d'aides aux éco-entreprises par les collectivités locales

- L'accompagnement des PME innovantes et socialement soutenables

- Les stratégies de développement écologique sur le territoire

- L'exemple de CD2E en Nord-pas-de-Calais

● Le cas d'une éco-entreprise en région Auvergne : E2IA

- La filière des éco-entreprises sur un territoire donné : les étapes de sa structuration, la mise en valeur des atouts territoriaux et les limites rencontrées

- Positionnement des éco-entreprises par rapport aux autres PME dans la région

- Le mode de financement de l'innovation en Auvergne

## Intervenant-es

● Jean-Claude ANDREINI, vice-président de la Commission stratégique de l'orientation de la filière des éco-entreprises (COSEI)

● Emmanuel BUISSON, président de E2IA, Entreprises pour l'environnement et l'innovation en Auvergne

● Philippe SCHIESSER, directeur d'Ecoeff, expert en éco-conception et achats durables, professeur associé en éco-conception à l'Université de Cergy-Pontoise, auteur d'un ouvrage intitulé «Eco-conception, indicateurs, méthodes, réglementation», Dunod, 2011

*Elu témoin et modérateur de l'atelier :*

● Jean-François CARON, conseiller régional NPDC, président de CD2E et de la FEVE

## - PARCOURS CM -

### L'intercommunalité : un modèle financier à réinventer ?

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 105 (1er étage)

#### Contexte

Le modèle de l'intercommunalité issu de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, dite Loi « Chevènement », reposait sur un moteur fiscal : la taxe professionnelle (TP). Avec une croissance de ses bases de plus de 2% sur la période 1998-2008, la TP a abondamment alimenté les budgets intercommunaux permettant la mise en place de politiques ambitieuses de reversement aux communes membres, sous la forme de dotations de solidarité communautaire. Cette dernière fut, dans de nombreux cas, à l'origine de l'adhésion des communes au projet communautaire.

Avec le remplacement de la taxe professionnelle par un panier fiscal moins dynamique, les instances communautaires se retrouvent désormais dans l'obligation de redéfinir leur stratégie financière. Quelles sont les conséquences de cette nouvelle donne pour les politiques publiques et comment les mesurer ?

Cet atelier permettra dans un premier temps d'appréhender les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle pour les intercommunalités et, dans un second temps, d'identifier les marges de manœuvre des collectivités pour faire face à ces nouvelles contraintes.

#### Objectifs

- Comprendre la nouvelle fiscalité intercommunale
- Analyser les conséquences pour l'action des collectivités à travers l'exemple des politiques culturelles
- Identifier les marges de manœuvre possibles pour définir une nouvelle stratégie financière

## Contenu

- La réforme de la TP et ses conséquences pour les intercommunalités
  - Le nouveau panier fiscal des établissements publics de coopération intercommunale (CVAE, taxe d'habitation, Fonds national de garantie individuelle de ressources, etc.)
  - Vers une nouvelle politique de reversement aux communes
  - Quelles marges de manœuvre fiscales ?

- Le nouvel équilibre intercommunal
  - La péréquation et la territorialisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
    - La répartition de l'activité économique et les inégalités de ressources
    - Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FNPRIC)
    - L'importance des indicateurs : comment garantir l'équité entre les territoires?
    - De nouvelles incertitudes : le cas des communes isolées et la question de la légitimité des intercommunalités
  - Les nouveaux pactes financiers et intercommunaux
    - L'optimisation financière et fiscale du bloc communal
    - Gouvernance et transformation du rôle des intercommunalités

- Exemples de changements de l'intervention des collectivités par le fait intercommunal
  - L'intercommunalité : une échelle propice à la transversalité mais contrainte par le respect du double principe de spécialité et d'exclusivité
  - L'exemple de la politique culturelle révèle que ces principes connaissent des inflexions au nom de «l'intérêt communautaire» au point de transformer la nature même des interventions dans ce secteur particulier
  - Ces évolutions pourraient annoncer d'autres transformations dans d'autres domaines de compétences, accélérées par la nouvelle architecture territoriale

## Intervenants

- Gaëtan HUET, consultant, Cabinet Partenaires Finances locales
- Jean-Marc PASQUET, consultant en finances locales

## - PARCOURS CM -

## Quelles politiques de la jeunesse ? Enjeux et dispositifs

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 106 (1er étage)

**Contexte**

Les événements de ces dernières années - émeutes urbaines de 2005, manifestations lycéennes de 2008, mobilisation contre le Contrat première embauche (CPE) de 2006 et, plus récemment, les grèves de 2011 - ont révélé au grand jour le désarroi des jeunes de 16 à 25 ans qui représentent aujourd'hui 6 millions de personnes.

Avec un taux de chômage de 25 % sur l'ensemble du territoire (jusqu'à 40% dans les zones urbaines sensibles, INSEE 2009), un niveau de pauvreté deux fois plus élevé que dans le reste de la population et 120 000 jeunes qui « décrochent » à l'âge de 16 ans chaque année, les situations de précarisation et un sentiment d'injustice ne cessent de s'accroître parmi cette population.

Que peut-on attendre des annonces faites par le gouvernement : « livre vert sur la jeunesse » en 2009 et développement d'une politique jeunesse par Martin Hirsch en 2010 ? Sont-elles porteuses de changements réels de cette situation ?

Comment rendre les jeunes, acteurs et pas seulement « bénéficiaires » de dispositifs qui s'emploient à fractionner les actions liées à l'emploi, le logement, la santé, la culture, etc., alors qu'il serait judicieux de les prendre en compte globalement ?

Face à ces constats et ces questionnements, les collectivités locales, par leurs compétences et leur proximité, ont un rôle à jouer dans la mise en place de politiques publiques innovantes et audacieuses en direction des jeunes, en s'appuyant, notamment sur des démarches d'accompagnement issues de « l'éducation populaire » développées par les associations.

**Objectifs**

- Identifier la situation des jeunes sous différents aspects (scolarité, emploi, logement, santé, etc.)
- Evaluer la pertinence des dispositifs actuels et l'opérationnalité des projets annoncés
- Envisager des actions d'envergure sur les territoires prenant en compte les apports de « l'éducation populaire »

## Contenu

Des politiques pour quelle jeunesse ? Mutation des formes d'accès à l'âge adulte et action publique

- La socialisation en mutation : avec un poids grandissant des groupes de pairs et la montée en force de sources d'influence extérieures à l'école et à la famille (médias, internet), les jeunes deviennent de plus en plus acteurs de leur socialisation
- L'éducation populaire à la croisée des chemins : les repositionnements des pratiques de l'éducation populaire dans un contexte de mutation. Quelles options se dessinent ?
- Des enjeux à la fois globaux et territoriaux : si le poids des échelons territoriaux dans les politiques éducatives se renforce, les enjeux (inégalités éducatives, citoyenneté, etc.) restent globaux

Les collectivités territoriales face aux enjeux de la jeunesse contemporaine

- Retour sur la pluralité de la jeunesse contemporaine : à quels jeunes doit-on s'adresser et pourquoi ?

- Définition, objectifs et « état des lieux » des politiques de jeunesse dans les collectivités territoriales à partir de leur analyse dans les grandes villes de l'Ouest

- Les enjeux de la participation des jeunes dans des dynamiques citoyennes à l'échelle locale : pourquoi faire participer les jeunes ? les « malentendus » politiques de la participation
- Les enjeux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : la contribution des collectivités territoriales
- Les enjeux liés à l'accès des jeunes aux espaces publics : les modes de socialisation des jeunes dans les espaces publics et l'accompagnement de la part des acteurs locaux

## Intervenants

Régis CORTESERO, chargé d'études et de recherche à l'INJEP et chercheur associé au Centre Emile Durkheim/Université Bordeaux Segalen

Chakik HBILA, sociologue, Université de Rennes 2, auteur de « Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse - L'expérience du Grand Ouest »  
Editeur : INJEP- Collection : Jeunesse Education Territoires, 2011

*Avec le témoignage de :*

Henri AREVALO, conseiller municipal de Ramonville-Saint-Agne, vice-président du SICOVAL, membre de la FEVE

## - PARCOURS CG -

## De l'aide sociale à l'action et au développement social

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 109 (1er étage)

**Contexte**

Compétence majeure des Conseils généraux et principale dépense au sein de leur budget, la politique sociale et médico-sociale s'adresse à l'ensemble des citoyens et citoyennes aux différentes étapes de leur parcours de vie : petite enfance, enfance, jeunes, adultes, personnes en situation de handicap et personnes âgées.

De plus, les actions et interventions mises en œuvre concernent tous les champs de la vie quotidienne : santé, lien social, logement, emploi, parentalité, prévention, protection, mobilité...

En ce sens, la politique sociale départementale est une politique transversale œuvrant dans les champs de l'économique, l'environnemental et, bien sûr, du lien social et de la cohésion sociale.

Pourtant, le débat actuel, qu'il se situe au niveau local ou national, met en alerte l'impact financier de ces politiques sur le budget du département. Sans occulter cette réalité et les conséquences de la réforme fiscale sur les collectivités locales, il n'en reste pas moins que réduire le débat à cette considération est porteur de recul social. L'analyse des évolutions des politiques sociales, que ce soit par les textes réglementaires ou par les pratiques professionnelles, démontre que des leviers sont possibles pour positionner les bénéficiaires de ces politiques comme acteurs de leurs parcours de vie. Cet atelier permettra d'identifier les marges de manœuvre des élu-es locaux en charge de ces questions pour continuer à assurer, malgré les difficultés, les missions de solidarité attribuées aux Conseils généraux.

**Objectifs**

- Identifier l'évolution des politiques sociales et médico-sociales mises en œuvre par les Conseils généraux
- Montrer en quoi, à travers les pratiques observées et la mise en place du RSA, ces politiques peuvent être des leviers efficaces pour passer de l'aide sociale à l'action et au développement social

## Contenu

● Evolution des politiques sociales mises en œuvre par les Conseils généraux

- Lecture de cette évolution à partir des trois axes suivants : 1/ l'aide sociale : l'attribution d'une prestation, 2/ l'action sociale : relation de développement de l'individu, 3/ développement social : la personne comme ressource de son propre développement (sur la base de sa relation interactive avec son territoire)
- Analyse des compétences départementales dans les différents domaines, de la petite enfance aux personnes âgées

- L'ancrage des politiques sociales : développer la prévention plus que la protection, l'autonomie plus que la dépendance, l'intégration plus que la lutte contre les exclusions

● Les enjeux du Revenu de solidarité active (RSA)

- Les attendus et l'explicitation d'une loi à travers ses grands principes
- D'une politique sociale annoncée à une politique de l'emploi peu efficace
- L'impact de sa mise en œuvre sur les budgets du Conseil général

● Le Département et ses relations avec l'Etat et les autres collectivités

- Le Département : chef de file des politiques sociales ?
- Place et évolution des institutions et des collectivités dans les compétences appliquées aux politiques de solidarité : Villes (politique de la ville et développement social), Départements (politiques de solidarité : insertion et action sociale), Régions (pilotes de la politique de l'emploi et par ce biais de l'insertion), Etat (par les Directions départementales de la cohésion sociale)
- Les atouts économiques territoriaux des politiques sociales : la gestion publique, démocratique et éthique des emplois de proximité
- Les difficultés budgétaires des départements associées aux allocations de solidarités individuelles: Revenu de solidarité active (RSA), Allocation personnalisée d'autonomie (APA), et Prestation de compensation du handicap (PCH)
- L'évolution de l'action départementale dans l'optique du développement durable

## Intervenant-es

● Nadine ROUILLON, directrice générale adjointe chargée de la solidarité départementale – Conseil général du Tarn

● Philippe VILLETORTE, directeur des politiques de lutte contre les exclusions - Conseil général de Gironde

*Avec le témoignage de :*

● Catherine BRETTE, conseillère générale de l'Isère, membre de la commission action sociale - solidarités

## - PARCOURS TR -

**Le rôle des collectivités locales dans le développement de l'éducation artistique et culturelle**

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 110 (1er étage)

**Contexte**

L'éducation artistique et culturelle (EAC), dont l'objectif est de développer la connaissance et les pratiques culturelles chez les enfants de tous âges, a longtemps été l'apanage de l'Etat et de ses services déconcentrés. Depuis, les collectivités locales ont vu leurs prérogatives s'accroître, agissant souvent au-delà même de leurs obligations légales. Cette évolution, qui s'inscrit dans un contexte difficile (baisse des crédits et des personnels), pose la question du sens donné aux politiques éducatives et culturelles et des moyens de sa mise en œuvre sur les territoires.

En effet, les études révèlent l'existence d'une grande diversité de conceptions et de modes d'intervention. Face à l'absence de schéma d'organisation dominant, les élu-es font face à deux enjeux majeurs que sont l'articulation des projets et la coordination des nombreux acteurs concernés. Comment mettre en place une politique cohérente sur son territoire ? Quels objectifs assigner à l'EAC ? Quels sont les leviers dont disposent les élu-es et quel modèle de gouvernance et d'organisation adopter ?

Cet atelier apportera dans un premier temps une réflexion sur le rôle de l'éducation artistique et culturelle et, dans un second temps, un éclairage sur les stratégies locales permettant de structurer un véritable projet de territoire et de réduire les disparités dans l'accès à la culture.

**Objectifs**

- Avoir une réflexion sur le rôle de l'enseignement artistique et culturel
- Connaître les différents acteurs et leurs compétences respectives
- Identifier les leviers de développement de l'éducation artistique pour les collectivités

## Contenu

● Réflexions sur la définition et le rôle de l'éducation artistique et culturelle. Le thème de l'éducation artistique et culturelle est à la mode. Pas un colloque, un séminaire, un programme politique qui ne retienne désormais ce thème comme une priorité évidente des politiques culturelles et/ou éducatives. Mais de quoi parlons-nous exactement ? De quelle éducation ? De quel art ? De quelle culture ? Sous les mêmes mots, des objectifs différents peuvent être poursuivis, des actions et des politiques contradictoires peuvent être menées. Nous tenterons d'éclaircir ces confusions, d'indiquer les enjeux et les perspectives d'une dimension désormais incontournable de l'action publique de l'Etat comme des collectivités territoriales.

● L'éducation artistique et culturelle : quelles possibilités de mise en œuvre ? Des conventions aux dispositifs d'action

- Compétences et domaines d'intervention (musique, arts plastiques, classes à horaires aménagés, options, cours, conservatoires, écoles d'art, etc.)
- Le rôle primordial des collectivités locales et la refondation du partenariat avec l'Etat
- Les leviers d'action des collectivités territoriales, les schémas directeurs et l'arsenal de dispositifs (résidences, ateliers, etc.)
- La question des porteurs de projets : les structures culturelles auxquelles participent les collectivités, les compagnies, les associations, les établissements scolaires
- Les moyens humains et financiers et l'impact des deux réformes (RGPP et réforme territoriale)

## Intervenant-es

● Jean-Gabriel CARASSO, auteur, réalisateur, directeur de « l'Oiseau rare », collaborateur de l'Observatoire des politiques culturelles, auteur de « Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? » (Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle)- Editions de l'Attribut

● Christine MILLERET, chargée de mission éducation artistique, politique jeunesse, direction générale de la création artistique, ministère de la culture et de la communication

*Avec le témoignage de :*

● Dominique FRAGER, adjoint au maire de Colombes, délégué à la culture et au patrimoine

## - PARCOURS TR -

## L'évolution du rôle des Parcs naturels régionaux (PNR) dans le développement durable des territoires

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 112 (1er étage)

### Contexte

Aujourd'hui, 46 Parcs naturels régionaux (PNR) concernent 3939 communes, 23 régions françaises, 68 départements, plus de 3 millions d'habitant-es et couvrent près de 13% du territoire national. Eau, agriculture, biodiversité, urbanisme, énergie, tourisme, etc., et les PNR sont concernés par toutes ces thématiques et se positionnent désormais comme des acteurs incontournables, face aux grands enjeux qui affectent les territoires ruraux. Pourtant, l'évolution de leur statut et de leur fonctionnement pose la question de leur rôle actuel et futur dans le paysage institutionnel.

En effet, les PNR n'échappent pas au contexte d'incertitude lié à la réforme des collectivités locales, leurs financements dépendant en grande partie du nouveau découpage territorial. Par ailleurs, le projet de décret, pris en application de la loi Grenelle 2 en février 2011, modifie le régime juridique des PNR et des Parcs naturels marins (PNM) en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des actions, les critères de cohérence du territoire, les modalités de l'enquête publique ou encore la procédure d'approbation de la Charte par les collectivités concernées. Quelles conséquences ont ces évolutions pour leur stratégie d'action et leur capacité à impliquer tous les acteurs du territoire, alors même que se multiplient les documents réglementaires en matière d'aménagement ?

Cet atelier apportera aux élu-es siégeant dans les comités syndicaux des PNR, une analyse sur les évolutions à venir de leur environnement et des pistes de réflexion sur les stratégies leur permettant d'en faire un outil de transformation écologique des territoires.

### Objectifs

- Appréhender le fonctionnement et les missions des PNR dans leurs dimensions environnementale, « biodiversité », partenariale, géographique et financière
- Etudier la démarche des PNR comme un outil de gestion globale et de développement durable : création d'emplois, écotourisme, etc.
- Comprendre le rôle et les marges de manœuvre des élu-es siégeant dans un comité syndical

## Contenu

- La création et l'action des PNR sur les territoires
- Les fondamentaux des PNR :
  - Le type de collectivité (et les évolutions juridiques liées au Grenelle)
  - La charte (et sa révision)
  - Le fonctionnement et les organes de gestion
  - Les différences avec les Parcs nationaux, les jeux d'acteurs, le financement, la participation des habitant-es, etc.
- Balayage des grands domaines d'actions écologiques des PNR :
  - Urbanisme, tourisme, agriculture, écoresponsabilité, plan climat, développement économique

- Avenir des PNR et stratégies de développement
- La place des PNR dans le paysage institutionnel et les incertitudes liées à la réforme territoriale
- Les missions attribuées aux Parcs par le décret de mars 1967
- Les évolutions souhaitables ou souhaitées pour mieux participer à un développement durable et harmonieux des territoires
- Le caractère propre à la structure PNR dont la mission d'innovation et d'expérimentation doit être mise davantage au service des collectivités comme des habitant-es (valorisation des paysages, aménagement des espaces, développement des territoires, recherche d'autres types de gouvernance, exploration des nouvelles orientations sociétales, etc.)

## Intervenant-es

- Jean-Michel MARCHAND, président du PNR Loire-Anjou-Touraine
- Marc PASCAL, directeur de projet, socio-économiste, groupe Inddigo

*Avec le témoignage de :*

- Lionel ROUCAN, vice-président du Conseil régional d'Auvergne, président de l'association de préfiguration du Parc naturel régional du Haut Allier Margeride, membre de la FEVE

## - ATELIER POUR COLLABORATEURS/TRICES D'ÉLU-ES -

### La fonction du/de la collaborateur/trice et son environnement professionnel

Mercredi 17 août 2011, de 14h à 17h

Salle 211 (2ème étage)

#### Contexte

Conseil, aide à la décision, relations avec les services, représentation... Incontournable de la vie politique et administrative de son institution, le/la collaborateur/trice d'élu-e a des fonctions multiples et adaptables.

Il/elle doit s'adapter constamment à ses interlocuteurs/trices (élu-es, conseiller-es, services, militant-es...), trouver les équilibres productifs selon les environnements (majorité/opposition, groupes politiques, directions des services ... ), définir les contours de son poste et appréhender l'ampleur de ses responsabilités.

#### Objectif

● Prenant en compte la diversité des situations des collaborateurs/trices d'élu-es, la formation s'attachera à couvrir l'ensemble des questions qui peuvent se poser aux collaborateurs/trices, concernant leurs fonctions et leur environnement professionnel

## Contenu

Dans l'exercice quotidien de sa mission, le/la collaborateur/trice inscrit ses fonctions au sein d'une équipe, dans un environnement professionnel qui a ses règles, ses acteurs, ses outils. Connaître et maîtriser cet environnement est un atout, échanger avec ses collègues, adopter des cadres collectifs, et construire son avenir, sont autant de sujets abordés par cette formation.

- Quel environnement ? quel-le collaborateur/trice ?
- Compétences, formations et carrières
- Rôles, missions, organisation, nature des fonctions exercées et outils adaptés à sa mission
- Collaborateurs/trices, politique et élections
- Les relations avec les élu-es, le groupe, les services ; les règles hiérarchiques et fonctionnelles, etc.

## Intervenant-es

● Véronique KLECK, directrice de CivicMedia, membre de « Gestions Locales », conseillère en stratégie d'innovation territoriale et spécialiste des cultures numériques, a été collaboratrice de parlementaires (AN et PE), de ministre, de président de Région.

*Avec le témoignage de :*

● Olivier LONGEON, conseiller régional Rhône-Alpes, collaborateur de groupe d'élu-es à la Mairie de Lyon, membre de la FEVE et de l'ACEVA



# PROGRAMME

---

- Jeudi 18 août 2011 -

## - ATELIER POUR COLLABORATEURS/TRICES D'ÉLU-ES -

### Communication écrite

Jeudi 18 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 104 (1er étage)

#### Contexte

Développer une aisance rédactionnelle fait partie des compétences que doit maîtriser le/la collaborateur/trice dans l'accompagnement et le suivi des dossiers liés aux actions mises en œuvre par son élu-e de référence. Cet atelier permettra d'apporter des fondamentaux sur les principes et les modalités d'application de deux supports essentiels que sont le communiqué de presse d'une part, et la newsletter, d'autre part.

#### Objectifs

- Rédiger des écrits faciles à comprendre
- Identifier les aspects principaux concernant le communiqué de presse et la newsletter
- Axer ses écrits en fonction d'une stratégie médiatique concertée

#### Contenu

- Introduction et présentation des attendus de l'atelier
- Éléments fondamentaux sur les aspects rédactionnels
  - Phrases faciles à comprendre

- Le communiqué de presse
  - Distinguer communiqué de presse et autres productions écrites
  - La présentation graphique d'un communiqué de presse
  - Rédiger un communiqué de presse : éléments fondamentaux
  - Adresser un communiqué de presse : la diffusion (le moment, les destinataires, etc.)

- La newsletter
  - Echanges de bonnes pratiques (choix d'articles à rédiger)

- Bilan de l'atelier

## Méthodes pédagogiques

- Apports magistraux sur les deux axes principaux : communiqué de presse et newsletter
- Proposition de quelques exercices sur les aspects rédactionnels

## Intervenante

- Stéphane DESCAVES, consultante et formatrice (techniques de communication à l'écrit et à l'oral, régulation des conflits, communication interculturelle)

## Prise de parole en public

SESSION 2 - Jeudi 18 août août 2011, de 9h30 à 17h

Salle 201 (2ème étage)

- programme p.40 -

## La gestion des conflits

Jeudi 18 août août 2011, de 9h30 à 17h

Salle 205 (2ème étage)

### Contexte

Soumis à la pression des groupes, au débat contradictoire et parfois conflictuel, l'élu-e est souvent conduit-e à élaborer des stratégies de négociation et de médiation qui impliquent des aptitudes de compréhension et d'écoute pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne remettent en cause la validité du processus du travail en cours. Savoir convaincre et différencier les problèmes objectifs des difficultés subjectives permet à l'élu-e de repérer les situations conflictuelles même latentes. Savoir se maîtriser et conserver son calme en toutes circonstances, gérer son stress face à l'agressivité de certains interlocuteurs sont autant de qualités remarquables et remarquées qui, si elles sont acquises, agissent comme des facteurs favorables quant aux prises de décisions liées aux mandats politiques.

### Objectifs

- Développer ses aptitudes à gérer les situations conflictuelles et assurer un rôle de médiateur
- Formuler une problématique de manière opérationnelle et concrète
- Choisir et utiliser des méthodes adaptées aux problèmes relationnels rencontrés
- Acquérir les bases comportementales des principes de la négociation

### Contenu

- Analyser les sources des conflits
  - Repérage des types de désaccords récurrents dans le quotidien des élu-es : les acteurs en présence et les situations les plus fréquentes
  - Analyse du contexte et des stratégies des acteurs impliqués dans le conflit
  - Travail d'analyse individuel et écrit sur les mécanismes à l'œuvre dans un conflit : pensées, émotions par rapport à cette situation puis mise en commun à partir de quelques exemples

- Du désaccord au conflit : les circonstances du passage de l'un à l'autre. Les mécanismes psychologiques et relationnels en action. L'identification des sources conflictuelles et les types de conflits les plus récurrents afin de comprendre les opinions divergentes.

- Repérer son potentiel pour trouver des réponses adéquates aux situations conflictuelles

- Repérer ses aptitudes à gérer les conflits et ses difficultés qui engendrent le stress individuel et collectif afin de s'appuyer sur ses forces et d'améliorer ses réponses

- Séquences d'apprentissage : exercices anti-stress et respiration calmante

- Mise en exergue des facteurs relationnels et situationnels qui favorisent ou inhibent l'agressivité


 Prévenir les conflits


- Découvrir les mécanismes de la communication inter-personnelle et les techniques indispensables pour prévenir et gérer des conflits

- Prendre en compte la stratégie et le pouvoir des acteurs concernés par le problème et être créatif sur les solutions possibles. Travail sur les pensées « limitantes »


- Maïeutique et apports théoriques

### Méthode pédagogique

 Un questionnaire sera envoyé à chaque participant-e afin d'affiner le programme en fonction des attentes et besoins de chacun-e

 Mises en situation sur la gestion d'un désaccord, d'un conflit en face à face ou en groupe : gestion de son stress, réponse aux objections, aux agressions, etc.

 Tests, exercices anti-stress, etc.

 Exercices pratiques sur les situations de conflit amenés par les participant-es ; analyse individuelle, en sous-groupe et en grand groupe, puis mises en situations filmées ou non selon les possibilités

 Echanges et mutualisation des pratiques existantes

### Intervenante

 Sophie PERCEBOIS, formatrice-coach en communication et en gestion des conflits

## Santé : quels enjeux face à une offre inégalitaire ?

Jeudi 18 août 2011, de 14h à 17h

Amphithéâtre (RDC)

### Contexte

Après un an de fonctionnement, les agences régionales de santé (ARS), outil opérationnel de la loi « hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, des inégalités territoriales restent préoccupantes quant à l'offre sanitaire dont le déficit est chronique dans un grand nombre de territoires ruraux et de zones urbaines sensibles. Dans un contexte budgétaire contraint et alors que les instances de concertation avec les élu-es locaux tardent à se mettre en place dans les ARS, le développement des Centres municipaux de santé (CMS) fait partie des pratiques innovantes. Les CMS, désormais intégrés aux Schémas régionaux d'organisation des soins (SROS), représentent en effet des leviers dont disposent les élu-es pour pallier la désertification de l'offre de soin et obtenir des financements par le biais des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Quelles sont les conditions pour mettre en œuvre ces actions et comment les élaborer en partenariat avec les acteurs locaux et les professionnels de terrain ? Cette plénière permettra d'identifier ces différents aspects pour mieux répondre aux besoins d'une population de plus en plus vulnérable.

### Objectifs

- Repérer ce qu'implique la loi HPST sur l'offre sanitaire globale
- Identifier les enjeux liés à la création des ARS : fonctionnement et gouvernance
- Déterminer les différents leviers dont disposent les élu-es locaux pour développer des actions en faveur d'une offre sanitaire plus satisfaisante

## Contenu

● Mise en œuvre de la loi HPST : les conséquences d'un nouveau contexte

- Les enjeux de la loi HPST, la mise en place des ARS et la présentation des plans stratégiques
- Mise en avant des premières initiatives comme les Centres municipaux de santé (CMS) et les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

● La création des ARS : les applications d'une loi controversée

- La loi HPST : déclinaison sanitaire de la RGPP, « recyclage » des idées anciennes datant du début des années 1990, voire des années 1960
- Les ARS : une bonne idée au service d'une stratégie politique critiquable
- Les conflits entre l'Assurance maladie et le ministère de la Santé lors de l'élaboration de la loi HPST : 2 conceptions de la régulation du système de santé : technique et centralisée/politique et déconcentrée
- La position de compromis qui en a résulté : l'étatisation inachevée et les compétences incomplètes des ARS (médecine de ville, médico-social)
- Le schéma préfectoral qui gouverne la loi HPST
- La question du pilotage national du réseau des ARS : véritable territorialisation ou « déconcentration » de la politique de santé ?
- Les problèmes posés par la fusion au sein des ARS de personnels venant d'horizons divers, avec des statuts, des cultures, des pratiques et des identités professionnelles distincts
- Les choix variables de l'organisation infra-régionale (délégation territoriale) en fonction de l'identité professionnelle du DG (préfet, assurance maladie, secteur privé)

● Les centres de santé : des structures de proximité

- Positionnement dans le système de soins, nature de leur activité et modalités de fonctionnement
- Projet de santé : accessibilité sociale, coordination des soins et développement d'actions de santé publique
- Les missions de services publics : rôle du SROS et Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

- Présentation du contrat local de santé de Saint-Denis (93)
  - Définition des Contrats locaux de santé : ARS / collectivités locales
  - Les missions et la mobilisation des partenaires locaux
  - Les attentes à l'égard des ARS
  - Les enjeux politiques et institutionnels

- Conclusion et perspectives d'une approche « santé » de l'écologie politique
  - Mettre en place une politique active de prévention
  - Promouvoir une « démocratie scientifique et sanitaire »

## Intervenant-es

● Serge GUÉRIN, sociologue et auteur de « La société des seniors », et « De l'Etat Providence à l'état accompagnant », conseiller régional d'Ile-de-France

● Frédéric PIERRU, sociologue, spécialiste des politiques de santé au CNRS, docteur en science politique, sociologue, chargé de recherche au CNRS, membre de l'IRISSO (Paris IX Dauphine). Auteur de « Hippocrate malade de ses réformes », Editions du Croquant – 2007

*Avec le témoignage de :*

● Saadika HARCHI, conseillère régionale du centre, élu-e médiation, présidente de la commission apprentissage, insertion, formation professionnelle et formation tout au long de la vie, formations sanitaires et sociales et santé, membre de la FEVE

● Virginie LE TORREC, adjointe au maire de Saint-Denis, vice-présidente de la Fédération des centres de santé, membre de la FEVE

*Modératrice de la plénière :*

● Michèle RIVASI, députée européenne, membre de la FEVE

## - PARCOURS CM -

**Quel avenir pour un développement équitable et solidaire des territoires ruraux ?**

Jeudi 18 août 2011, de 14h à 17h

Salles 211 (in situ) et 207 (en retransmission)

**Contexte**

La notion de service public recouvre une réalité complexe et évolutive pour les habitant-es du monde rural. Leurs attentes s'inscrivent dans un large éventail qui relève à la fois de l'accès aux services publics (éducation nationale, santé, poste, transports collectifs, crèches et haltes-garderies, etc.) et du maintien d'une proximité de services d'intérêt général comme les commerces, les médecins, les banques, etc. Or, depuis plusieurs années, l'ensemble de ces services, par un effet de concentration s'appuyant sur des logiques de gestion et de performance, a largement déserté ces zones rurales contribuant à accentuer des inégalités croissantes entre les territoires. Soutenir, construire ou re-construire ce maillage social indispensable à une équité territoriale qui échappe aujourd'hui aux politiques actuelles, passe par l'émergence et la coordination d'actions concertées dont les élu-es locaux sont les premiers à être interpellés. Que penser des alternatives issues du Grenelle de l'environnement qu'instruisent les projets liés à l'implantation de Maisons de services publics (MSP) et de Relais de services publics (RSP) ? Quelle réalité recouvrent ces dispositifs ? Permettent-elles concrètement de pallier le déficit constaté de l'isolement de ces territoires ? Comment la recherche d'une nouvelle conception et d'une nouvelle pratique des services publics sur les territoires peut-elle amener à trouver les réponses collectives à des enjeux qui dépassent le territoire de proximité ? Ne doit-on pas exploiter de nouveaux outils numériques et innover par l'approche du design de service ? Cet atelier se fera l'écho de toutes ces questions pour développer et mutualiser les actions et initiatives en cours afin d'apporter aux élu-es locaux matière à réflexion sur les projets qu'ils/elles souhaitent promouvoir sur leur territoire.

**Objectifs**

- Appréhender les enjeux du désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux en matière de service public
- Identifier les dispositifs tels les maisons de services publics et les relais de services publics, et évaluer leurs contributions à une plus grande équité de développement des territoires
- Explorer de nouvelles modalités de services publics sur des territoires numériques au service de la solidarité et de l'équité des territoires ruraux et des populations

## Contenu

Introduction : l'état des lieux des services publics dans les territoires ruraux

- De quoi parle-t-on ? Distinction entre services publics et services d'intérêt général ? Les domaines de services d'intervention : transports, santé, scolarité, etc.
- Politique gouvernementale et état des services publics en milieu rural : vers une première cartographie 2011 des services publics en France
- Les conséquences pour les territoires ruraux et les positionnements pour les élu-es territoriaux

La notion de service public : définition et valeurs porteuses

- Eléments de définition : service public / services au public
- Services au public : facteurs de développement durable
- Valeurs contenues à travers ces définitions : entre attitude défensive et alternatives concrètes répondant à des besoins de solidarité, d'accès, d'équité territoriale

Les maisons et relais de services publics (MSP et RSP) : une solution de mutualisation

- Le concept d'un RSP, son fonctionnement et son organisation
- Comment s'assurer de la qualité du service rendu ?
- La question de l'accessibilité et de la proximité : transport, numérique, etc.
- S'appuyer sur les spécificités du territoire
- Le financement d'un RSP, la question des budgets
- Les risques encourus : financiers, humains, etc.

Territoires ruraux et opportunités numériques

- Les réseaux sociaux peuvent-ils contribuer à des objectifs de services publics (services, solidarité, proximité, insertion) ?
- Travail, emploi, activités, entreprises : la piste des télé-centres
- Des outils d'évaluation et d'action politique : l'exemple de la carte de santé d'un territoire
- Produire et consommer autrement : le marché citoyen
- Le design de services, un nouvel outil pour les politiques publiques (les territoires en résidence, le projet « voisins actifs », etc.)

Autres dispositifs

- Outils de mutualisation : maisons de santé pluridisciplinaires, points multi-services, centrale de mobilité
- Outils TIC : visioguichets, télémédecine, formation ouverte et à distance, etc

## Intervenant-es

Nicolas GEIGER, Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services, ADRETS

Véronique KLECK, directrice de CivicMedia, membre de « Gestions Locales », conseillère en stratégie d'innovation territoriale et spécialiste des cultures numériques

*Avec le témoignage de :*

Mathias ADER, maire de Bois d'Ennebourg (76), membre de la FEVE

## - PARCOURS CR -

**L'économie sociale et solidaire : quelles pratiques pour quel modèle ?**

Jeudi 18 août 2011, de 14h à 17h

Salle 105 (1er étage)

**Contexte**

Avec 200 000 entreprises, 2,3 millions de salarié-es et 14,3 millions de bénévoles, l'ESS fait la démonstration depuis plusieurs années que ce secteur concourt, par ses valeurs et la nature de ses activités, à développer l'idée d'une alternative au système économique actuel à l'origine de la crise récente et des crises en général auxquelles la société est confrontée de façon récurrente.

Dans les quatre domaines majeurs que sont les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles, l'ESS prône depuis 150 ans le développement des activités de biens et de services de qualité et d'utilité sociale s'appuyant sur des rapports sociaux et une gouvernance démocratique.

A l'instar de nombreuses expériences dans des domaines aussi divers que l'aide aux personnes, l'insertion par l'économique, le recyclage ou le commerce équitable, l'ESS est néanmoins confrontée à certaines limites voire « dérives » qui, sans remettre en question en apparence ses principes fondateurs de coopération et de solidarité, obligent à réinterroger ses pratiques.

L'ESS se voit aujourd'hui récupérée, voire dévoyée, dans un certain nombre d'activités mues par la seule recherche de profit, comme le secteur de la banque, la grande distribution ou le marché de l'emploi. Par ailleurs, l'ESS renferme en son sein des pratiques sociales qui, se réclamant de ses principes et de son éthique, se sont rapprochées de plus en plus des modèles qu'elles étaient censées remettre en cause. Face à ces constats, quel bilan peut-on faire aujourd'hui de ces pratiques ? Cet atelier tentera d'apporter un éclairage précis sur ces différents aspects pour que se développe une économie qui soit un des leviers de transformation sociale et écologique sur lequel s'appuient les actions des élu-es locaux.

**Objectifs**

- Analyser les différentes pratiques actuelles susceptibles de porter atteinte aux valeurs et aux principes de l'ESS
- Identifier les innovations de ce secteur d'activités en pleine évolution
- Repérer les ressources à disposition des élu-es pour développer ce secteur dans les territoires

## Contenu



### Introduction

- Principes et valeurs porteuses de l'ESS
- Ses champs d'application
- Son impact réel face à l'économie dominante : filières, emplois, chiffres d'affaire, etc.



### L'ESS : un champ d'actions multiforme à la recherche de ses limites

- L'ESS aujourd'hui : ses forces et ses faiblesses
- Les raisons d'une faible visibilité de l'ESS
- La destinée de l'ESS : innovation, récupération, banalisation, instrumentalisation
- Une gouvernance démocratique aux formes très hétérogènes
- Un potentiel de développement réel mais limité qui dépend beaucoup de la décision politique
- Que peut-on, que doit-on attendre du développement de l'ESS ?
- Conclusion sur l'hétérogénéité de l'ESS, sa logique spécifique de mouvement d'entreprises et son projet d'une économie plus juste, plus soutenable et plus démocratique



### L'ancrage de l'ESS sur les territoires

- L'exemple de la Ville de Lille et de la Région Champagne-Ardenne
- Plate-forme de formation en lien avec l'école de Montpellier
- Les grandes orientations de l'ESS suite aux Etats généraux de juin 2011 à Paris
- La prise en compte de l'ESS dans les politiques locales



### Le commerce équitable (CE)

- Préambule sur les principes, valeurs et enjeux du CE : outil au service de la transformation sociale, économique et écologique
- Laboratoire d'innovations économiques, sociales et environnementales
- Le CE : outil innovant dans les relations commerciales entre producteurs et entreprises ? réflexion sur la répartition de la valeur ajoutée dans les filières
- Le CE : une démarche écologique ? le point sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux
- Innovations en termes de gouvernance : de l'implication des producteurs du Sud au développement de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) avec les collectivités
- Quid d'un commerce équitable français ?



### Un rôle déterminant pour les collectivités

- Achats publics : effet de levier sur la structuration du secteur
- Des outils de développement économiques pour appuyer le renforcement du tissu économique

- Les collectivités partenaires des mouvements citoyens pour la promotion de modes de consommation responsables
- Les acteurs du secteur équitable proposent des cadres de collaboration avec les collectivités territoriales comme avec la campagne « Territoires de Commerce Equitable »

● Un exemple d'une activité ESS en Auvergne : le réseau ENVIE (entreprises d'insertion)

- Les missions des entreprises d'insertion, leurs obligations
- Que représentent-elles en France en termes d'activités et d'emplois
- Les conditions de son existence : aides de l'Etat et/ou des collectivités territoriales ?
- Sont-elles concurrentes des entreprises classiques ?
- Les risques de conflit entre recherche de profit et travail d'insertion
- Au-delà de l'insertion proprement dite, ces entreprises peuvent-elles avoir une utilité particulière pour la société ?
- Comment favoriser le développement des entreprises d'insertion ?

## Intervenant-es

Philippe FREMEAUX, modérateur de l'atelier, président de la coopérative « Alternatives économiques », auteur de « La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire », Ed. Les petits matins, 2011

Gaëlle GIFFARD, Plate-forme pour le commerce équitable (PFCE)

Bruno MENARD, président de la Fédération « Les Mains Ouvertes » (Entreprises d'insertion affiliées à ENVIE M.O. Clermont)

*Avec le témoignage de :*

Patricia ANDRIOT, vice-présidente du Conseil régional de Champagne – Ardenne, en charge de l'ESS, membre de la FEVE

Christiane BOUCHART, conseillère municipale de Lille, déléguée à l'Économie sociale et solidaire et au commerce équitable, membre de la FEVE

## - PARCOURS TR-

### Protection de l'eau et pollutions agricoles : quels rôle pour les Agences de l'eau ?

Jeudi 18 août 2011, de 14h à 17h

Salle 106 (1er étage)

#### Contexte

L'agriculture est l'un des secteurs les plus problématiques en matière de protection de l'eau. Les nitrates et les molécules de synthèse autorisées occasionnent des pollutions très importantes et valent à la France des poursuites et des condamnations répétées par l'Union européenne. Dernier événement en date, le 20 novembre 2009, la Commission européenne a mis la France en demeure de s'expliquer sur la mise en œuvre de la directive « Nitrates » de 1991.

La Cour des Comptes et le Conseil d'Etat invitent les Agences de l'eau à mieux appliquer le principe « pollueur payeur » inscrit dans la directive-cadre sur l'eau, afin d'atteindre l'objectif fixé de « bon état écologique » des eaux d'ici fin 2015. De nombreuses recommandations émanant d'organismes comme l'INRA ou la CEMAGREF existent pour limiter les coûts environnementaux liés à certaines formes d'agricultures. Ces recommandations s'inscrivent dans une réflexion globale concernant la mise en cohérence des politiques déjà engagées en matière de protection des ressources en eau (politique publique de l'eau, trames vertes et bleues, biodiversité, etc.)

Dans ce contexte, comment les Agences de l'eau peuvent-elles accompagner une évolution des pratiques ? Les montants mobilisés sont faibles comparés à ceux de la Politique agricole commune (PAC), avec par exemple, pour le bassin Seine-Normandie, 50 millions d'euros par an – contre 2 milliards d'euros pour la PAC. Néanmoins, et bien qu'elle soit conditionnée aux équilibres politiques et aux volontés des différents acteurs des filières, il existe une véritable marge de manœuvre pour les élu-es locaux dans l'élaboration et l'application des stratégies de protection de l'eau.

#### Objectifs

- Mesurer l'ampleur des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire
- Appréhender le cadre réglementaire en matière de protection des eaux et de pollution agricole (*Directive communautaire, loi LEMA*)
- Étudier le rôle des Agences de l'eau et la place des élu-es dans l'élaboration des stratégies de protection de la ressource

## Contenu

- Pollutions agricoles : il est urgent d'agir
  - État des lieux des principales sources de pollution liées à l'activité agricole (pesticides, azote...) et de leurs conséquences environnementales et sanitaires
  - Un panel de solutions techniques : agriculture bio, production intégrée, élevage herbager... qui doivent s'articuler et non se concurrencer
  - Un panel de solutions politiques (contraintes réglementaires, incitations financières, accompagnement au changement, etc.) confronté à des injonctions contradictoires (positives : directives européennes et plan Écophyto - négatives : poids de l'agro-industrie, PAC insuffisante, politique foncière, etc.)
- Analyse critique du fonctionnement des institutions de gestion de l'eau
  - Le dispositif des lois et des directives :
    - La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA - 2006), la directive-cadre sur l'eau (DCE)
    - Directive nitrates, contentieux avec l'Europe, révision des zones vulnérables et convention OSPAR (instrument légal actuel qui guide la coopération internationale pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est), etc.
  - Le système des Agences de l'eau, la gouvernance au niveau des Comités de bassin, des CA et des commissions, le système des redevances en relation avec la LEMA 2006
  - Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures (PDM), le financement des actions par les acteurs locaux avec l'aide des Agences
  - Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et le fonctionnement des Commissions locales de l'eau, la compatibilité des SAGE aux SDAGE, l'opposabilité des SAGE
  - Développement de l'irrigation, retenues de substitution, retenues collinaires et implications économiques pour les exploitations
  - Conclusion sur la marge de manœuvre des acteurs locaux et nationaux

## Intervenants

- Jacques CAPLAT, chargé de campagnes Agir pour l'environnement, auteur du guide pratique Cédis « Cultivons les alternatives aux pesticides » - 2011
- Bernard ROUSSEAU, responsable pôle eau FNE

*Avec le témoignage de :*

- Dominique JOURDAIN, conseiller municipal de Château-Thierry, président de la commission permanente des programmes et de la prospective de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, membre de la FEVE

## - PARCOURS TR -

### Financements éthiques : pour une transparence des politiques d'investissement des collectivités territoriales : acte II

Jeudi 18 août 2011, de 14h à 17h

Salle 109 (1er étage)

#### Contexte

La crise financière, sociétale et environnementale à laquelle nous assistons, en frappant de façon majeure les individus de la planète, est, en même temps, une opportunité pour faire des choix favorables à une économie responsable car respectueuse de nos générations futures. Elle a récemment conduit les Etats et les banques à remettre en question certains modes de fonctionnement vers plus d'éthique en s'appuyant sur des principes de développement durable.

A l'instar de l'engagement pris par la Région Ile-de-France en 2010, 16 régions françaises sont aujourd'hui mobilisées contre les paradis fiscaux selon le dernier bilan établi par l'ONG CCFD-Terre solidaire.

Ces régions se sont engagées à obtenir des informations de la part des banques sur les activités de leurs filiales dans l'ensemble des pays. Permettre de repérer ainsi d'éventuelles manipulations comptables visant à déplacer artificiellement la richesse produite dans les pays en développement vers des territoires à faible fiscalité (les privant au passage de près de 125 milliards d'euros de recettes fiscales), résume à lui seul l'un des enjeux de cette mobilisation.

Sur le plan européen, sous l'impulsion et la mobilisation de plusieurs eurodéputés, le lancement pour un « Greenpeace de la finance », véritable contre-pouvoir aux banques, est devenu opérationnel dès ce printemps (première Assemblée générale programmée le 30 juin 2011), pour commencer, pendant l'été, son activité fondée sur trois piliers : la contre-expertise, la communication grand public et le lobbying. S'appuyant sur un processus de transparence des politiques d'investissement lié à l'adoption de la loi Grenelle II définitivement adoptée le 29 juin 2010, inscrit dans la législation française (article 224), il y a « obligation, pour les sociétés financières, de crédit, de gestion et d'investissement, de mentionner annuellement les modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance pour leurs choix d'investissements ».

Cet atelier permettra de faire le point sur l'évolution de cette mobilisation des collectivités locales dans la lutte contre les paradis fiscaux depuis un an et de présenter concrètement ses effets, ses limites, ses difficultés à travers, notamment, une analyse du contenu des rapports des banques et des institutions financières et une présentation de dispositions à prendre pour concrétiser les objectifs politiques poursuivis.

## Objectifs

- Faire le point sur la mobilisation des élu-es dans leur lutte contre les paradis fiscaux depuis 2010
- Identifier les difficultés rencontrées par les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs délibérations sur la transparence financière
- Présenter l'analyse du contenu des rapports annuels des banques et des institutions financières
- Repérer les compétences nécessaires pour développer et concrétiser les actions en cours

## Contenu

- Analyse du contenu des rapports annuels des banques et institutions financières
  - Place de la transparence financière dans la transparence sociétale globale des banques, assurances et autres entreprises financières :
    - Présentation et classification des acteurs, des informations de nature sociale et environnementale contenus dans les rapports
    - Importance donnée à « l'orientation » et à la transparence financière
  - Focus sur la transparence financière et les paradis fiscaux :
    - Ce qui est prévu dans les réglementations et les référentiels existants (démarches volontaires ou obligatoires)
    - Ecart entre ce que l'on attend et ce que l'on trouve. Illustrations sur la base de cas réels
  - Les actions possibles et les marges de manœuvre des actionnaires, investisseurs et épargnants
  - Revue des démarches d'actionnaires, de la communauté financière
- Rappel des enjeux autour des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale
  - Les chiffres de l'évasion fiscale dans les pays du Sud et en France
  - Le lien avec la crise
  - Présentation de la campagne de mobilisation

- Retour sur la proposition du reporting pays par pays
- Bilan de l'engagement des régions
- Approfondissement et discussion sur des questions concrètes de mise en œuvre
  - Modèles de lettres
  - Mutualisation des réponses et éventuels partenariats à développer
  - Réponses obtenues par les syndicats au sein des comités d'entreprises des grandes banques françaises
  - Critères de sélection des offres
  - Mise en place d'outils collectifs
- Prochaines étapes
  - Communiquer sur la transparence des banques
  - Encourager le gouvernement français à avancer sur la question de la liste française des paradis fiscaux et à dupliquer la demande de transparence pays par pays au niveau des partenariats financiers
  - Participer aux débats sur la lutte contre les paradis fiscaux au moment du G20

## Intervenant-es

- Martial COZETTE, Centre français d'information sur les entreprises (CFIE)
- Mathilde DUPRÉ, chargée de plaidoyer financement du développement et campagne stop paradis fiscaux - CCFD Terre Solidaire

*Avec le témoignage de :*

- Robert LION, conseiller régional d'Ile-de-France, membre de la FEVE
- Jean-Marc PASQUET, conseiller régional d'Ile-de-France, membre de la FEVE

*Modérateur :*

- Eric LOISELET, conseiller régional de Champagne-Ardenne, vice-président de la FEVE



## PROGRAMME

---

- Vendredi 19 août 2011 -

## - PARCOURS CM -

### Mettre en œuvre la loi Handicap pour permettre l'accessibilité de tous à la vie sociale

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 104 (1er étage)

#### Contexte

Ecole, emploi, bâtiments publics, logement, transports, nouvelles technologies, loisirs... La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » concerne tous les champs de la vie sociale et prend en compte toutes les personnes handicapées (il existe en moyenne 10% de la population vivant avec une déficience) quel que soit leur type de handicap. L'objectif est ambitieux : l'accès à tout, pour tous à la vie sociale.

Or, à 4 ans de l'échéance fixée au 1er janvier 2015, un grand nombre de collectivités ne parvient pas à suivre le rythme. Entre les difficultés de financement, la complexité des démarches, la multiplicité des acteurs, le manque d'information et le calendrier à respecter, les obstacles ne manquent pas, notamment en ce qui concerne la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, principal chantier des collectivités. En effet, malgré la création des Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH et CIAPH) et la réalisation des études d'accessibilité (SDA, PAVE), le lancement ou l'avancée des travaux prend du retard et certains élu-es réclament des dérogations (rapport Doligé - juin 2011).

Quelles sont les obligations des collectivités ? Quels sont les délais à respecter ? Comment agir concrètement ? Cette formation vise à fournir aux élu-es les éléments de connaissance et de méthodologie leur permettant de mettre en œuvre la loi dans les délais impartis.

#### Objectifs

- Comprendre la problématique du handicap
- Connaître les conséquences de la loi du 11 février 2005 pour les collectivités
- Acquérir une méthode pour agir efficacement

## Contenu

- Les enjeux de la loi Handicap de 2005
  - Situation des collectivités et volonté du législateur
  - Le contenu de la loi : l'accueil et les Maisons du handicap (MDH), le droit à la compensation, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité, les ressources, la citoyenneté et la participation à la vie sociale
  - Champ d'application, définition du/des handicap(s) et des besoins spécifiques (handicap physique, sensoriel, mental, cognitif, psychique et polyhandicap)
  - Le chantier principal de l'accessibilité : les obligations pour les collectivités et calendrier de mise en œuvre
- Mise en œuvre de la loi dans sa collectivité
  - Identifier les différents outils :
    - La Commission communale et intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)
    - Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
    - Le Schéma directeur d'accessibilité (SDA)
    - Identifier les moyens techniques, financiers et humains de la collectivité
  - Méthodes d'action
    - Mise en place et animation de la Commission communale et intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : concertation et transversalité
    - Elaborer le PAVE en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement
    - Le diagnostic des Etablissements recevant du public (ERP)
    - Rédiger son cahier des charges et y intégrer des exigences du développement durable
    - La mutualisation des moyens

## Intervenant-es

- Thierry LAILLE, consultant, Cabinet EqualConsultant
- Serge LAMONZIE, consultant, Cabinet Conseils Solutions et Formations en Santé sociale et Handicap

*Avec le témoignage de :*

- Catherine CHOQUET, adjointe au maire de Nantes, en charge de la petite enfance et des personnes handicapées, membre de la FEVE (*sous réserve*)

## - PARCOURS CM -

### Mettre en place une démarche prospective participative

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 105 (1er étage)

#### Contexte

Pour ne pas subir le futur, il faut s'y préparer ! La prospective est une forme de réflexion collective qui associe informations et intuitions, identification de tendances et de signaux faibles afin de partager autour des futurs possibles, probables ou souhaitables. C'est un point de départ précieux pour l'action, à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération, d'autant plus si la démarche s'inscrit dans une dynamique participative.

Ateliers « idées reçues », « changements / inerties », construction de scénarios à partir de la « grammaire prospective », autant de façons d'initier une réflexion prospective avec des habitant-es, à partir d'entrées multiples : le devenir d'un quartier, les dynamiques d'habitat, les enjeux économiques, sociaux ou environnementaux, etc. Plus qu'un travail de réflexion, la prospective est une préparation à l'action, le début d'un cheminement vers le futur collectivement souhaité.

Page  
86

#### Objectifs

- Connaître les principes de la prospective appliqués aux territoires
- Appréhender, *via* des exercices, des méthodes et outils permettant d'initier une réflexion prospective participative

## Contenu

- Penser le futur du territoire : l'approche prospective
  - Les attitudes face à l'avenir
  - La différence entre la prévision et la prospective
  - Définition de la prospective
  - La "grammaire prospective"
- Méthodes, outils et attitudes pour mener à bien une démarche prospective participative
- Retour sur la démarche prospective de la Plaine Saint-Denis 2015, initiée en 2005 par une démarche quartier application : réalisation d'un atelier prospective (*en sous groupes si nécessaire*)
- Exercice d'application (*sous réserve de temps*) : réalisation d'un atelier prospective (*en sous groupes si nécessaire*)
- Evaluation de la matinée. Les suites possibles.

## Intervenants

● David GALLARDO, directeur-adjoint de la Direction cohésion sociale et des territoires de la ville d'Argenteuil. Agent de développement local puis directeur de la démarche quartier de La Plaine Saint - Denis, il a initié une démarche de prospective participative avec les habitant-es et les professionnels travaillant sur le quartier afin d'aboutir à la création de la démarche quartier

● Patrice VUIDEL, responsable, pendant 10 ans, d'une cellule prospective projets à Saint-Denis (93), il intervient depuis 2005 auprès de collectivités locales (développement local, prospective, modèles de développement durable, politiques temporelles, démarches participatives). Membre associé d'Atemis, conseiller municipal et président du groupe des élu-es EELV de Pantin

*Avec le témoignage de :*

● Francine BAVAY, conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la FEVE

● Lionel ROUCAN, vice-président du Conseil régional d'Auvergne, en charge de la prospective, du développement durable, de l'évaluation et de l'accompagnement au changement, membre de la FEVE

## - PARCOURS CM -

**Plan climat - énergie territorial (PCET) : bilan et perspectives**




Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 106 (1er étage)


**Contexte**

Face au réchauffement climatique, de nombreuses collectivités territoriales se sont emparées, depuis plusieurs années, de cette problématique en adoptant un PCET sur leur territoire. Si ces expériences ont marqué une première avancée, elles posent la question de l'évaluation quant aux objectifs atteints et aux méthodes employées pour y parvenir. De plus, l'application de nouvelles priorités va étendre ces dispositifs à d'autres collectivités. En effet, en référence au « paquet énergie climat » adopté par le Conseil européen en 2008 et suite à la loi « Grenelle 2 » en 2009, les régions, les départements et les communes (et leurs regroupements) de plus de 50 000 habitantes sont dans l'obligation de se doter d'un PCET avant 2012 pour diminuer de 20% les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 et atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050. Comment intégrer ces nouveaux objectifs aux stratégies territoriales existantes, notamment en les articulant avec les dispositifs suivants : Schéma régional Air-Énergie-Climat (SRAEC), Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme (PLU), etc. ? Quelles sont les ressources mobilisables et les dispositifs de financements nécessaires pour concrétiser cette démarche qui oblige à revisiter l'ensemble des politiques sectorielles à l'échelle d'une collectivité ? Ces aspects constituent les axes de cet atelier qui tentera de répondre aux questions des élu-es en charge des programmes PCET dans leur collectivité.

**Objectifs**

-  Comprendre la réglementation, la logique et le phasage d'un PCET en identifiant les acteurs clés sur le territoire et l'articulation avec les dispositifs existants
-  Identifier les outils de financement et d'évaluation relatifs à cette démarche
-  Mutualiser les actions réalisées sur les territoires programmes

**Contenu**

-  Introduction et cadre juridique
- Axes de la démarche de développement durable, 2 volets : atténuation et adaptation
- Objectifs « cadres » : les 3\*20% pour 2020 et Facteur 4 en 2050 (Cf. Convention des Maires)
- 2004 : Plan Climat National, Chap 7 « PCET et Etat exemplaire »
- 2009 : Loi Grenelle 1 (incitation), 2010 loi Grenelle 2 (obligation pour collectivités de plus de 50 000 habitant-es d'établir un PCET d'ici fin 2012)
- Obligation réalisation bilan émissions de GES (« patrimoine et services »)

## ● Limites du Grenelle 2

- Portée limitée du PCET sur patrimoine et compétences, nécessité d'une animation territoriale, portée limitée pour le bilan d'émissions de GES
- Couverture limitée sur le territoire. Outil Climat - Pratic (RAC-F, ETD, ADEME, CLER)

## ● PCET et autres documents structurants du territoire

- Schéma régional climat air énergie (SRCAE) : échéances 2011 – 2012, la co-élaboration Etat-Région, les compatibilités PCET – SRCAE (ex : Région Île-de-France)
- Agenda 21 : volet « climat-énergie » (exemple du Grand Lyon)
- SCoT, PLU, PDU, PLH : volet urbanisme : objectifs climat-énergie, modalités d'intégration des enjeux dans les SCoT et PLU
- Chartes de Pays / PNR : vision prospective du territoire, intégration des objectifs et principes du PCET lors du renouvellement de la Charte

## ● Aspects financiers

- Coûts de l'inaction
- Quelques dispositifs de financement : ADEME, Régions, programmes UE, ELENA
- Comptabiliser les dépenses PCET (exemple de la Métropole)

## ● Point évaluation

- Etude ADEME en cours
- Un exemple d'évaluation : Mulhouse Alsace Agglomération
- Présentation de l'initiative bio-carbone (International Council for Local Environmental Initiatives - ICLEI)

## ● Expérimentation urbaine lancée par Nantes Métropole (2010 – 2011)

- La démarche participative de « 150 ménages volontaires » sur leur comportement « carbone »
- Les attendus et les axes de « l'Atelier climat », l'articulation citoyen-nes – élu-es
- Présentation et analyse des résultats : les effets sur le « bilan carbone » et la mise en œuvre d'un PCET porté par les élu-es locaux

## ● Le rôle des collectivités concernant :

- La réduction des émissions de GES
- La consommation énergétique à Paris
- La construction d'une politique locale de l'énergie

## Intervenant-es

● Marion RICHARD, chargée de mission « Climat et Territoires » - Réseau Action Climat – France (RAC-F)

*Avec le témoignage de :*

● Denis BAUPIN, adjoint au maire de Paris en charge du développement durable, membre de la FEVE

● Ronan DANTEC, adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes-Métropole chargé de l'environnement et du climat, secrétaire de la FEVE

## - PARCOURS TR -

### Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Mise en application de la Charte Européenne dans les territoires

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 109 (1er étage)

#### Contexte

Les études montrent à quel point les inégalités entre hommes et femmes perdurent, notamment sur le terrain de l'emploi, des rémunérations, et des représentations, mais également dans tous les domaines de la société. A titre d'exemple, en 2008, les femmes occupaient un peu moins d'un tiers des postes d'encadrement dans les entreprises du secteur privé et semi-public, percevaient des salaires inférieurs de 27 % en moyenne par rapport à ceux des hommes, et une femme sur 10 était victime de violences.

Face à ces constats, la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe, engage les collectivités à favoriser, à leur échelle, une société réellement égalitaire. Cinq ans après son lancement, les initiatives demeurent limitées malgré un nombre croissant de collectivités signataires (plus d'un millier en Europe, 94 en France, dont 14 régions, 17 départements, 5 communautés urbaines ou d'agglomération importantes, des grandes villes comme Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, etc., mais aussi des communes de plus petite taille), et l'annonce en mars dernier de la mise en place d'un observatoire des bonnes pratiques.

Comment faire de l'échelon local, départemental ou régional un moteur du changement dans les pratiques et les mentalités ? Toutes les collectivités territoriales (dont les Régions, pionnières en matière de parité) peuvent agir dans leurs champs de compétences respectifs en mettant en place des dispositifs incitatifs auprès des publics, des partenaires et des prestataires (formation des agents, aides aux associations, accompagnement, mise en place de centre de ressources, critères d'attribution de marchés) à l'aide d'un « Plan d'action pour l'égalité » qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

#### Objectifs

- Repérer, par des éléments tangibles, la réalité des inégalités hommes/femmes
- Identifier les difficultés d'application de la Charte européenne
- Mieux comprendre le rôle des collectivités territoriales dans leur lutte contre les inégalités hommes/femmes et envisager des stratégies d'action

## Contenu

- Etat des lieux des inégalités hommes/femmes en France en 2011
  - Les derniers chiffres montrent la persistance des inégalités hommes/femmes dans tous les domaines de la société
  - Le cas spécifique des violences faites aux femmes
- La Charte européenne de 2006, ses principes et les principaux obstacles à sa mise en œuvre
  - Le contexte de son adoption par le Conseil des communes et régions d'Europe
  - Le contenu de la Charte, les responsabilités des collectivités locales et les obstacles à sa mise en œuvre
  - Le bilan des collectivités signataires sur leurs actions en faveur de son application
- Rôle des élu-es locaux et stratégies d'action
  - L'élaboration d'un plan d'action
  - Les leviers existants en fonction des collectivités
  - Appréhender les éventuels obstacles à sa mise en œuvre

## Intervenantes

- Martine BRUNSWIG, déléguée régionale aux droits des Femmes
- Michèle LOUP, experte des questions sur l'égalité hommes/femmes

*Avec le témoignage de :*

- Fatima BEZLI, conseillère régionale d'Auvergne
- Dominique TRICHET-ALLAIRE, conseillère municipale de Nantes, déléguée aux droits des femmes

## - PARCOURS TR -

**Achats publics responsables : un levier au service d'une économie durable**

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 110 (1er étage)

**Contexte**

Que ce soit sur le plan européen (Stratégie européenne de développement durable – SEDD, 2005) ou national (Charte de l'Environnement en 2005 combinée au Code des marchés publics - CMP révisé en 2006), la mise en place d'une politique d'achats responsables pour une collectivité est désormais au cœur des préoccupations des élu-es en charge de ces questions.

Cette « éco-responsabilité » est renforcée par la mise en application de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) et les orientations définies par le Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD) dont l'objectif est de faire de la France le pays le plus engagé de l'Union européenne dans la mise en place de la commande publique « responsable ».

Les achats publics représentent ainsi un levier d'influence privilégié pour appliquer une démarche citoyenne et responsable au sein des services des administrations, des collectivités locales ou des établissements publics. En effet, leur demande croissante de biens « responsables » permettra la croissance des marchés de produits et services plus respectueux de l'environnement et du bien-être humain en incitant les entreprises et les industriels à développer des technologies environnementales. Par ses apports sur les modalités d'application de ces principes, cet atelier permettra aux élu-es locaux d'adopter un rôle proactif dans la passation des marchés publics des collectivités territoriales.

**Objectifs**

- Repérer les enjeux du développement durable lors de la passation de marchés publics
- Identifier le champ de l'achat responsable et la mise en œuvre d'une démarche prenant en compte ces principes
- Appréhender les différents référentiels qui permettent d'apprécier une démarche de développement durable / la Responsabilité sociétale (ou sociale) et environnementale des entreprises (RSE)
- Comprendre comment la démarche développement durable / RSE se structure dans le temps (à partir de 2 exemples d'entreprises labellisées)

## Contenu

Introduction : les achats publics comme levier d'influence en faveur de pratiques économiques responsables

- L'importance des achats publics
- Le développement durable et les achats publics
- Les initiatives nationales et communautaires en faveur du développement de pratiques d'achats responsables

Le champ de l'achat responsable : de la définition du cahier des charge à la sélection des fournisseurs



- Au sein de l'entreprise : appel d'offre / sélection des fournisseurs
- Vis-à-vis des fournisseurs : établissement d'une Charte « Achats » avant l'évaluation de la performance
- Dans le choix des produits et services : sélection de produits « responsables »/ innovants

La mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables et ses différents outils

- La Charte achats responsables
- La prise en compte des enjeux « Développement durable » dans l'élaboration de la cartographie des risques fournisseurs
- « From cradle to cradle » : l'éco - conception des produits et services
- L'intégration des clauses de développement durable dans les cahiers des charges
- Elaboration de critères financiers et extra - financiers d'évaluation des offres
- La Charte fournisseurs responsables
- L'audit « Développement durable » des fournisseurs (distinguer les grands groupes et les PME-PMI)
- Notion de « passeport de développement durable »
- L'évaluation de la contribution du service Achats à la réalisation des objectifs de développement durable

Focus sur l'analyse de la maturité du « développement durable » des marchés (RSE)

- Les 2 méthodes d'appréciation tierce d'une démarche développement durable
- RSE :
  - L'appréciation sur la base de référentiels de résultats
  - L'appréciation sur la base de référentiels d'évaluation du degré de maturité de la démarche

- Les modalités de la labellisation RSE :
    - Proposer la reconnaissance par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges : les normes et certifications AFNOR
    - Privilégier l'expérimentation sectorielle : les labels
    - Le label « Made In Respect » : un label global accessible et évolutif : l'historique, la procédure de labellisation, le contenu du référentiel, la notation de la maturité selon les 4 axes (savoir-faire conforme aux règles de l'art, dignité de l'homme dans le travail, éthique économique, règles de l'éco-conception et de l'environnement), la mise en place d'indicateurs de pilotage et de suivi
    - Exemple de maturité d'une démarche RSE sur 2 entreprises labellisées
  - Constats sur la labellisation des démarches RSE :
    - Les labels contrairement aux normes sont encore au stade de l'expérimentation
    - Les labels sont un moyen d'encourager les entreprises à structurer une démarche plus globale quand elles mettent en place des indicateurs de pilotage et de suivi efficaces
    - Les labels orientent la sélection d'un fournisseur éco-responsable
-  Les « ressources disponibles »
-  Conclusion : des pratiques d'achats responsables sont-elles antinomiques avec une maîtrise des coûts ?

## Intervenant-es

🗨 Robin EDME, Managing Partner de Maqassar, ancien fondateur et président du Forum pour l'investissement responsable (FIR) et de l'Eurosif, président-fondateur d'ISR-sans-frontières

🗨 Stella PRADIER, mission Grand Ouest pour le label Made In Respect et formatrice RSE pour cadres en missions formation

Avec le témoignage de :

🗨 Marie-Luz HERNANDEZ-NICAISE, conseillère municipale de Nice, présidente de la commission d'appel d'offre, membre de la FEVE

## - PARCOURS TR -

## Coopération décentralisée : un dispositif à inventer par les collectivités pour les collectivités

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 112 (1er étage)

### Contexte

La « coopération décentralisée » s'ancre dans le langage commun. L'action internationale des collectivités locales semble se développer au regard de chiffres importants :

- « Près de 12 129 projets de coopération décentralisée, menés par 4 756 collectivités territoriales françaises avec 9 889 collectivités partenaires de 140 pays y sont répertoriés à ce jour » présentés sur l'Atlas de la Coopération décentralisée du ministère des Affaires étrangères et européennes. Mais cela concerne à plus de 80% des relations avec collectivités de l'OCDE...

- L'Aide publique au développement apparaît stable à 65 M€ déclarée en 2009 : mais traduit un net recul des départements et des communes, compensé par une déclaration accrue des régions et des intercommunalités.

Au-delà des projets de « coopération », « d'aide », se nouent, dans des relations fortes et suivies, des interactions qui interrogent nos pratiques tout en renforçant le développement des partenaires. Ces relations inventent une coopération mondiale et solidaire, acceptant la complexité des cas particuliers de chaque territoire mais travaillant à l'émergence de réflexions globales pour un autre développement local: place du « service public » dans l'accès aux biens de première nécessité tels que l'accès à l'eau et l'assainissement, pratiques de prise en compte des points de vue des populations, diplomatie des villes au côté de la diplomatie d'Etat, intégration de principes du DD dans les projets de coopération.

Cet atelier permettra aux élu-es de repérer ces nouvelles perspectives à l'aune des actions déjà réalisées notamment à travers le bilan d'un programme sur l'eau en direction des territoires palestiniens.

Ces réflexions permettent d'inventer une spécificité de l'action internationale des collectivités, différente et complémentaire de l'action de l'Etat, des ONG ou des entreprises. L'enjeu actuel est de donner corps à une nouvelle démarche, de formaliser des pratiques innovantes, spécifiques, qui permettront, dans un moment de crise budgétaire, de justifier la poursuite et le renforcement de l'engagement international pour le bénéfice commun des populations locales ici et là-bas. Comment les villes renforcent-elles de part et d'autre les développements locaux et l'autonomie des territoires ? Quel positionnement spécifique ou non ont-elles et quel cheminement empruntent-elles ?

## Objectifs

- Interroger les pratiques actuelles afin d'envisager de nouvelles perspectives visant à développer une action internationale impliquant davantage les acteurs locaux
- Permettre aux élu-es locaux de comprendre les enjeux de la coopération décentralisée à travers un programme conduit par la ville de Besançon sur la question hydraulique au Proche-Orient et dans les territoires palestiniens

## Contenu

- Termes relatifs à la coopération décentralisée
  - La « coopération décentralisée » : un dispositif juridique autorisant un type d'engagement international d'une collectivité locale / les questions qui en découlent et les sur-interprétations :
    - Question de la compétence, de l'engagement intercommunal
    - Question des chiffres de l'engagement : 10 000 collectivités étrangères partenaires mais 80% dans l'OCDE
    - Le financement de la « solidarité internationale et l'intérêt local » : l'obligation de justification pour la collectivité
  - La collectivité : un acteur différent de l'Etat et des ONG :
    - La question de l'intérêt local : un atout pour la coopération
    - L'existence de lieux de débat pour l'émergence de nouvelles pratiques sur les choix de développement local, notamment accepté en France : l'exemple de l'eau
- L'invention, en cours, d'une nouvelle relation
  - Relecture des discours :
    - Les interpellations des partenaires sur le retour ?
    - Les discours sur « l'ouverture sur le monde » de territoires ouverts uniquement sur l'Europe et les colonies
  - Le contenu de nouvelles coopérations qui interpellent :
    - Quelques exemples d'interactions recherchées

Quelles modalités pour faire évoluer nos pratiques ?

- La méthode « projet » que l'on applique pour nos « partenaires » doit être appliquée ici :
  - Diagnostic de la relation à l'international, à la mondialisation, pour le territoire
  - Prospective sur l'évolution de ces relations
  - Forces et faiblesses : est-on en capacité d'énoncer les problèmes que nous souhaitons, nous, résoudre ici ?
- L'investissement dans la capitalisation

Bilan du coopération de la ville de Besançon : rénovation du réseau d'eau potable dans le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber (2008 – 2010)

Le programme de coopération :

- Les enjeux, les partenaires et les acteurs
- Les étapes clés du projet
- Le dispositif de financement : collectivités locales, MAEE, agences de l'eau, etc.

La Méditerranée et le Proche-Orient : l'urgence hydraulique

- Les caractéristiques de la crise de l'eau (quantité, qualité, pauvreté)
- Les rivalités hydrauliques dans la région
- La fin des politiques de l'offre
- Quelle politique de la demande ?

Les territoires palestiniens : comment se posent les problématiques hydrauliques ?

- Qualifier la crise de l'eau
- Les constats : mauvaise adduction, irrigation limitée, assainissement insuffisant
- L'analyse des raisons de la crise sous l'angle historique, technique et géographique
- La détermination des priorités en matière de coopération

## Intervenant-es

Pierre BLANC ingénieur en chef des Ponts et des Forêts, docteur en géopolitique. Enseignant-chercheur au Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Rédacteur en chef de la revue Confluences Méditerranée

Yannick LECHEVALLIER, directeur général de l'agence COOP DEC Conseil

*Avec le témoignage de :*

Nicolas GUILLEMET, conseiller municipal de Besançon, délégué à la coopération et au développement, membre de la FEVE

Narcisse KAMAYENWODE, conseiller municipal de Bègles

## Les impacts de l'environnement sur la santé

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 12h30

Salle 201 (2ème étage)

### Contexte

Aux différentes crises écologiques dont nous sommes témoins (le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la chute de la biodiversité) s'ajoute celle qui concerne la croissance des maladies chroniques constatée non seulement dans les pays du Nord mais sur l'ensemble de la planète. Dans son plan de lutte contre les maladies non transmissibles publié le 28 mai 2008, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie cette épidémie de «principal challenge auquel doit faire face l'humanité en ce début de 21ème siècle». Maladies cardio-vasculaires (MCV), cancer, diabète et obésité, maladies respiratoires, etc. ont en effet supplanté les maladies infectieuses au cours du siècle dernier. Comme les 3 autres crises écologiques, la crise sanitaire est la conséquence de l'activité humaine, car toutes ces maladies chroniques trouvent majoritairement leur cause dans l'environnement moderne, environnement reconnu aussi responsable de certains troubles de la fertilité. Cette crise impacte également l'ensemble de l'économie et du champ social. En priorité, elle met en péril les systèmes de santé et d'assurance maladie qui se sont construits dans l'après-guerre dans les pays développés sur un paradigme biomédical faisant reposer une politique de santé quasi-exclusivement sur le soin. Les dernières statistiques américaines montrent une diminution de l'espérance de vie en bonne santé constatée aussi dans plusieurs pays européens au moment où tous les pays européens décident de reculer l'âge de la retraite, sans que curieusement cette donnée ait été mise dans le débat public. Ce modèle, bien que consommant une part croissante de la production de richesses, s'avère aujourd'hui incapable de faire face à la croissance des maladies chroniques. C'est pourquoi, il est nécessaire de considérer la santé comme le 4ème pilier du développement durable et de montrer en quoi l'action des élu-es locaux est primordiale pour développer sur leur territoire des projets transversaux et innovants relatifs aux divers aspects qui touchent à la vie des citoyen-nes.

### Objectifs

- Sensibiliser les élu-es à l'importance et à la transversalité de la santé environnementale
- Repérer les différentes sources de pollutions, les facteurs de risque et évaluer leurs impacts sur la santé
- Appréhender les grands principes des actions à développer sur les territoires et aborder leurs mises en œuvre notamment au travers du témoignage d'élu-es en charge de ces questions

## Contenu

La « santé-environnementale » : approche d'un nouveau paradigme  
Définition du concept : pour lutter durablement contre les maladies chroniques, en hausse constante depuis 50 ans, il est primordial de préserver, d'améliorer la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population. Dans cette action, dont on doit comprendre toute la transversalité (de la qualité de l'air et des sols, à la qualité de l'alimentation, de l'habitat, des modes de déplacements, etc.), les élu-es ont un rôle majeur à jouer. Il est important aussi qu'une démarche « d'éducation pour la santé » soit menée auprès des citoyen-nes et des différents autres acteurs.

Les principaux toxiques :

- Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et les perturbateurs endocriniens, etc.
- Les principales sources de pollutions et différents facteurs de risque
- Rappel de leur impact sur les maladies chroniques

Identification des difficultés rencontrées pour faire reconnaître ces risques (nombreux débats en raison de l'absence de réglementation ou autour de réglementations qui ne tiennent pas compte des acquis scientifiques)

Présentation d'un Plan local de santé en Ile-de-France

- Enjeux et problématique : réduction des inégalités sociales de santé
- Préparation du CSL et mobilisation des partenaires locaux
- Elaboration avec les ARS et les services de l'Etat d'un projet de santé pour le territoire
- Identification des priorités (accès aux soins, précarité sociale, nutrition, addictions, etc.)
- Signature des premiers contrats locaux en 2011

## Intervenant-es

André CICOLELLA, président du Réseau Environnement Santé

*Avec le témoignage de :*

Alain CHABROLLE, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué à la santé et à l'environnement, membre de la FEVE

Virginie LE TORREC, conseillère municipale de Saint-Denis, vice-présidente de la Fédération des centres de santé, membre de la FEVE

## Le communiqué de presse : atout d'une stratégie efficace

Vendredi 19 août 2011, de 9h30 à 17h  
Salle 205 (2ème étage)

### Contexte

Comme tout autre outil de communication, le communiqué de presse ne s'improvise pas. Il répond à des critères et des nécessités : des éléments savamment agencés (accroche, citations, phrases lisibles, etc.), permettent que les rédactions repèrent le message et le retranscrivent de façon satisfaisante.

Le contenu, mais également la forme du communiqué de presse jouent un rôle important. Avec cet atelier, vous connaîtrez les règles pour élaborer des communiqués faciles à exploiter par les journalistes, et concourir ainsi à améliorer la stratégie communicationnelle des élu-es locaux auprès des principaux médias écrits locaux.

### Objectifs

- Se familiariser avec l'organisation et les contraintes de la presse écrite
- Savoir rédiger un communiqué de presse facile à exploiter par les journalistes
- Si besoin, adapter sa méthode globale de communication avec la presse : fond, forme, fréquence, alternance des diverses façons de communiquer

## Contenu

- Élaborer un communiqué de presse
  - Distinguer communiqué de presse et autres productions écrites
  - La maquette graphique d'un communiqué de presse
  - Rédiger un communiqué de presse : accroche, titre, construction du texte, contenu, style, présentation
  - Diffuser un communiqué de presse : le moment, les destinataires, etc.
- Tenir compte des grandes règles de fonctionnement de la presse
  - Connaître les fonctions et les enjeux du journal local
  - Savoir se positionner par rapport aux journalistes
  - Se répartir les rôles pour communiquer avec la presse
- Conclusion de la formation : aborder le plan média
  - De quoi se compose une stratégie média ?
  - Ce qui pourrait peut-être changer dans vos méthodes de travail : répartition des rôles dans l'équipe, élaboration d'un plan média annuel

## Méthodes de travail

Afin de rendre cette journée encore plus concrète, vous pouvez envoyer en amont à la formatrice :

- des communiqués ou des dossiers de presse que vous avez rédigés
- et si possible, les articles finalement publiés

Entre autre, le groupe pourra ainsi analyser comment un journaliste a relayé l'information qu'il a reçue.

*Coordonnées de la formatrice : [stephane.descaves@la poste.net](mailto:stephane.descaves@la poste.net)*

## Intervenante

- Stéphane DESCAVES, consultante et formatrice (techniques de communication à l'écrit et à l'oral, régulation des conflits, communication interculturelle)

## - PARCOURS CM -

**Ondes de choc : impacts de la téléphonie mobile**

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 104 (1er étage)

**Contexte**

Face aux oppositions à l'installation des antennes relais, le gouvernement a organisé en mai et juin 2009, un Grenelle des ondes. Constatant l'extrême sensibilité des riverain-es aux risques sanitaires potentiels engendrés par le développement de la téléphonie mobile, la plupart des acteurs (collectivités locales, associations, institutions, opérateurs...) se sont donc attelés à rechercher des solutions partagées, et ce malgré de profondes divergences d'approche.

Malgré des échanges nourris, les parlementaires n'ont finalement pas souhaité baisser les niveaux de champs électromagnétiques légaux et la loi Grenelle 2 n'offre que peu de solutions pour les élu-es locaux recherchant des mesures de précaution. Faisant suite à ce Grenelle des ondes, un comité opérationnel mène depuis des expérimentations locales visant à vérifier la possibilité technique de baisser les niveaux de champs tout en maintenant une qualité de service optimale.

Durant cette expérimentation, les sources d'exposition se multiplient : Wifi, WiMax, 3G, prochainement 4G, etc. Face à la rapidité des innovations technologiques, l'expertise scientifique émet régulièrement des signaux d'alerte qu'il serait hasardeux d'ignorer.

L'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) a ainsi rendu un avis qui appelle les responsables politiques à la plus grande prudence. Plus récemment, l'Organisation mondiale de la santé a également décidé de classer les champs électromagnétiques parmi les agents potentiellement cancérigènes.

Entre inquiétude sanitaire et pression des opérateurs, les élu-es locaux doivent faire face à l'opposition des riverain-es. Comment accompagner cette opposition ? De quels outils les élu-es disposent-ils/elles pour organiser une concertation locale ? Que disent ou ne disent pas la science et l'expertise hexagonale et internationale ?

**Objectifs**

- Avoir un état des lieux des connaissances techniques et scientifiques
- Connaître les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs
- Identifier les leviers d'action permettant aux collectivités d'agir

## Contenu

- Notions sur le fonctionnement de la téléphonie mobile
  - Les différentes sources d'émission : 2G, 3G, WiFi, WiMax, etc.
  - Comment mesurer un champ électromagnétique ?
  - Etat des lieux des études scientifiques sur l'impact de la téléphonie mobile pour la santé

- Le jeu d'acteurs et les initiatives
  - Les acteurs concernés (élu-es, institutions, experts, scientifiques, associations, etc.)
  - Bilan du Grenelle des ondes
  - Bilan de l'expérimentation locale

- Les moyens d'action au niveau local
  - Quels outils pour quelle concertation locale ?
  - Etat des lieux législatif et réglementaire (lois, décrets, chartes, etc.)
  - La maîtrise du déploiement des réseaux

## Intervenant-es

- Stéphane KERCKHOVE, délégué général d'Agir pour l'Environnement
- Janine LE CALVEZ, présidente de Priartém

*Avec le témoignage de :*

- Madeleine LABIE, conseillère municipale d'Angoulême, déléguée à l'agglomération du Grand Angoulême et au SCOT de l'Angoumois, membre de la FEVE

## - PARCOURS CM -

### Les alternatives à l'incinération des déchets : quelles perspectives pour demain ?

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 105 (1er étage)

#### Contexte

Après le stockage, l'incinération est le deuxième mode de traitement des déchets. Avec 127 incinérateurs sur son territoire (soit un tiers du parc européen), la France doit ce « succès » à la possibilité de valoriser les déchets brûlés pour produire soit de l'électricité, soit de la chaleur, soit les deux à la fois (cogénération).

Pourtant, de vives critiques s'élèvent aujourd'hui contre ces infrastructures porteuses de risques environnementaux et sanitaires. C'est en 2002 seulement, après le scandale de la contamination à la dioxine par l'incinérateur de Gilly-sur-Isère, qu'émergent les premières normes d'émissions des incinérateurs. Provoquant les dégâts que l'on connaît sur un certain nombre de sites répartis sur le territoire, un nouvel arrêté incinérateur d'août 2010 rend obligatoire un prélèvement en semi-continu des dioxines.

La compétence de gestion des déchets étant attribuée aux élu-es locaux, l'objectif de cet atelier sera, après une analyse des conséquences du tout incinération, d'établir un recensement des autres modes de traitement existants. Parmi ces alternatives, on note la réduction des déchets à la source, la généralisation du recyclage des matières collectées, le développement de technologies propres et des techniques comme la méthanisation. Quels sont leurs avantages et leurs limites ? Quels sont les choix que les élu-es peuvent faire pour, peu à peu, passer d'un système qui altère en profondeur l'environnement et la santé car fortement émetteur de CO<sub>2</sub>, à des actions conjuguées et innovantes plus respectueuses des ressources naturelles ?

#### Objectifs

- Identifier les conséquences de l'implantation des incinérateurs en France : répartition sur le territoire, avantages/inconvénients
- Sensibiliser les élu-es aux alternatives au tout incinération
- Repérer les modalités d'une transition possible pour initier des démarches de traitement plus écologiques

## Contenu

- L'implantation des incinérateurs en France : principes et impacts
  - Les raisons d'un choix : une alternative à l'enfouissement
  - Les types d'incinérateurs, leur implantation sur le territoire, les zones à risque, etc.
  - Les principes et la valorisation énergétique
  - Les inconvénients majeurs : la production de dioxine de carbone et de mâchefers, les résidus d'épuration des fumées et leur évacuation dans l'atmosphère, etc.
  - Les risques environnementaux et sanitaires
  - La réglementation depuis 2002

- La pertinence de l'incinération en rapport avec l'évolution de la production des déchets
  - Plan national de prévention de la production de déchets – 2004 : les 3 axes (mobiliser les acteurs, agir dans la durée, assurer le suivi des actions)
  - Le plan d'actions déchets - 2009 – 2012
  - La directive européenne - 2008

- Les territoires en débat
  - Clermont-Ferrand (Auvergne) : mobilisation contre le projet d'incinérateur de Beaulieu
  - La Réunion : l'Association réunionnaise médicale santé environnement (ARMSE) et Cap21 Outre-Mer associés contre l'implantation de deux incinérateurs : à Saint-Pierre et à Saint-André
  - Surgères (Poitou-Charentes) : impact de l'incinération des déchets sur la santé et l'environnement, coûts et taxe carbone
  - Thann (Alsace) : abandon de l'incinérateur par la Communauté de Communes du Pays de Thann

- La méthanisation des déchets municipaux et assimilés
  - Principes, technologie
  - Historique et état des lieux en France
  - Les cas d'application : biodéchets, ordures ménagères résiduelles (OMR), valorisation agronomique, stabilisation, pré-traitement mécano-biologique (PTMB)
  - La gestion du digestat
  - La valorisation du biogaz
  - La gestion du gaz de décharge
  - La méthanisation des boues de station d'épuration

## Intervenant-es

- Christian COUTURIER, directeur du pôle Energie SOLAGRO
- Annick LACOUT, consultante, Agir ensemble pour une faible empreinte écologique (AEFEL)

*Avec le témoignage de :*

- Michel KNOERR, conseiller municipal de Uffholtz, président du syndicat mixte de Thann Cernay pour la gestion des déchets, membre de la FEVE
- Yves RÉVERSEAU, conseiller municipal de Clermont-Ferrand

## - PARCOURS CM -

**Promouvoir le développement des politiques temporelles locales**

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 106 (1er étage)

**Contexte**

Sur un territoire, la capacité des habitant-es à maîtriser, ou pas, leur temps est facteur d'inégalités : les emplois les moins qualifiés sont ceux sur lesquels pèsent les plus fortes contraintes (horaires décalés, temps de travail fragmenté), l'étalement urbain provoque des difficultés en matière d'accessibilité aux services, les femmes salariées continuent à assumer la « double journée ».

Ces éléments rejaillissent sur l'organisation quotidienne personnelle et familiale, souvent faite d'arrangements précaires. Ils pèsent également sur la demande de services en direction des collectivités (modes de garde adaptés) ainsi que sur les conditions d'accès aux offres (horaires des structures sportives, culturelles, etc.).

En réponse à ces constats, la prise en compte du « Temps individuel et collectif » dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques locales a déjà montré sa capacité à apporter un meilleur confort d'accès aux services publics en les adaptant aux rythmes des habitant-es, tout en garantissant les conditions de travail des agents, à mutualiser des équipements publics afin de rentabiliser leur coût, à gérer les conflits d'usage de l'espace public, à améliorer l'offre de transports publics autrement qu'en l'augmentant, à faciliter la vie quotidienne des populations les plus fragiles.

**Objectifs**

- Identifier les enjeux des politiques temporelles en lien avec les politiques publiques
- Identifier les champs d'application possibles des politiques temporelles
- Repérer les conditions et les étapes de mise en œuvre de ce dispositif au sein d'une collectivité
- Partager à partir d'actions mises en place au sein de collectivités promotrices de politiques temporelles

## Contenu

- Présentation et historique des politiques temporelles
  - Le temps : une préoccupation quotidienne pour les individus, les acteurs, locaux, les territoires.
  - L'apparition des politiques temporelles : réponse à quels enjeux ? quel enrichissement de l'action publique en terme de compréhension des évolutions, en terme de construction de réponses ?
- Partage autour d'exemples issus de différentes collectivités (milieu urbain et rural)
  - Evolution des horaires des services publics. L'exemple des médiathèques (soirée, dimanche) : la prise en compte de nouvelles attentes. L'évolution de l'organisation pour y répondre. Les nouveaux usages identifiés
  - Articulation temps de travail / vie quotidienne : l'amélioration des conditions d'activité des agents de propreté des bureaux. Exemple d'évolution vers du travail en continu / en journée. L'identification des freins et la manière de les contourner, l'accompagnement des changements d'organisation
  - Le temps des personnes : l'exemple des étudiant-es. La prise en compte des rythmes, des contraintes des étudiant-es pour favoriser l'articulation : vie quotidienne et activités (formation, travail, loisirs)
  - La prise en compte de la question des temps en milieu rural : accès aux services, à l'emploi, mobilité : les réponses adaptées
- La mise en œuvre d'un projet de politique temporelle sur son territoire
  - Identification des moyens et des compétences nécessaires
  - Le positionnement au sein de la collectivité et les ressources du réseau Tempo Territorial
- Conclusion : les intérêts identifiés par les participants et les perspectives possibles

## Intervenant-es

- Marie DANJEAN, chargée de mission, AIDER (agence d'initiatives drômoises pour un développement équilibré des territoires)
- Patrice VUIDEL, ancien membre du groupe prospective Datar Temps et Territoires (France 2020), ancien agent de la Ville de Saint-Denis ayant participé à l'introduction des politiques temporelles sur le territoire (1998-2005), Co-concepteur et animateur de l'école des Temps (association Afet, 2005-2006), consultant. Depuis 2008, conseiller municipal et président du groupe des élus EE-LV de Pantin

## - PARCOURS CR -

**Biodiversité linguistique et promotion des langues régionales**

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 109 (1er étage)

**Contexte**

On compte aujourd'hui 75 langues régionales et minoritaires sur l'ensemble du territoire français. Parmi elles, 26 sont vulnérables et 21 sont « en danger de disparition ». Ces langues, bien que tolérées sur le territoire, restent sans statut. En effet, la France n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales et européennes, ni adopté une loi-cadre pour établir un statut stable aux langues. Or, préserver les langues de France équivaut à préserver la diversité culturelle. La perte de l'altérité langagière apparaît comme un appauvrissement culturel.

Qu'en est-il de la création d'un article réaffirmant l'adéquation de la Constitution française avec les textes de l'UE et du Conseil de l'Europe sur la promotion de la diversité ?

Comment permettre aux langues minoritaires issues de l'immigration d'être transmises à leurs descendants et respecter ainsi une diversité linguistique tout en évitant les divisions sociales ?

Quelles politiques mettre en œuvre pour favoriser la préservation des langues régionales et quels sont les projets interrégionaux, à l'échelle des Régions et des communes et les autres initiatives locales à développer ?

**Objectifs**

- Identifier les étapes historiques qui ont abouti au statu quo actuel concernant la place des langues minoritaires en France
- Sensibiliser les élu-es aux enjeux liés à la promotion des langues régionales et aux actions menées dans les Régions
- Repérer ce qu'entraînerait une meilleure reconnaissance des langues régionales sur les territoires d'action

## Contenu

Etat des lieux des langues « régionales » sur le territoire français

- Situation des langues régionales et identification géographique
- Leur statut légal : une exception en Europe
- Repères de la législation sur les langues depuis 50 ans : loi Deixonne (1951), Haby (1975), Toubon (1994), article de 2 de la constitution, etc.
- La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Convention - cadre pour la protection des minorités nationales, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- L'enseignement des 13 langues : le basque, le breton, le catalan et l'occitan, le corse, le tahitien, quatre langues mélanésiennes, le gallo, le francique et l'alsacien

Les conditions du développement d'une politique en faveur d'une diversité linguistique et culturelle

- Objectifs et moyens à mettre en œuvre
- Les domaines de compétence : Europe, Etat et collectivités
- Le rôle du service public (écoles, médias, etc.) et des écoles associatives (privées, laïques)

## Intervenant-es

Henriette WALTER, professeur émérite de linguistique à l'Université de Haute Bretagne (Rennes) et directrice du laboratoire de phonologie à l'école pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne, spécialiste des langues régionales

*Avec le témoignage de :*

Gweltaz AR FUR, conseiller municipal de Quimper, fondateur des écoles Diwan

David GROSCLAUDE, conseiller régional d'Aquitaine, délégué aux langues occitane et basque à la Région. Journaliste, fondateur de l'hebdomadaire en occitan La Setmana et de deux revues pour enfants, a dirigé une SCOP de presse spécialisée dans la presse en occitan

## - PARCOURS TR -

## La lutte contre la précarité énergétique : du constat à l'action

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 110 (1er étage)

## Contexte

Selon L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et la Fondation Abbé Pierre, plus de 3 millions de ménages en France sont considérés aujourd'hui en situation de précarité énergétique, se trouvant dans une incapacité majeure à disposer d'une fourniture d'énergie nécessaire à leurs besoins. Ce phénomène résulte de difficultés combinant plusieurs facteurs : faibles revenus, mauvaise qualité thermique des logements et accroissement des coûts de l'énergie dont les conséquences, en matière de santé, affectent plus particulièrement un public déjà fragilisé (propriétaires ou locataires âgés, familles monoparentales au revenu modeste, etc.).

Sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement, l'Anah a été chargée, dans le cadre d'un programme dit « habiter mieux », de mettre en œuvre un Fonds national d'aide à la rénovation thermique (FART) pour inciter les familles à réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Or, ce dispositif, articulé aux Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), suppose l'implication et la coordination d'un certain nombre d'acteurs : Etat, collectivités locales, associations, banques, etc.

Dans un premier temps, cet atelier permettra aux élu-es de mieux appréhender la complexité de ces situations qui concourent à accentuer la fracture sociale sur les territoires (urbains et ruraux), pour aborder ensuite l'ensemble des dispositifs d'aides et d'amélioration de l'habitat en faveur d'une lutte préventive et curative contre ce phénomène de santé publique.

## Objectifs

- Repérer les tenants et les aboutissants de la précarité énergétique en France
- Connaître les dispositifs et les programmes actuels et en projet pour lutter contre ce phénomène
- Evaluer l'implication des élu-es locaux pour mettre en œuvre ces actions sur les territoires

## Contenu

### Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

- Définition et enjeux
- Indicateurs utilisés

### Les facteurs déterminants de la précarité énergétique

- Logement et pauvreté : un parc de logement de mauvaise qualité énergétique, des ménages précaires victimes d'une énergie toujours plus chère entraîne un développement de la pauvreté énergétique
- Vulnérabilité des ménages : le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures et empêchant tout investissement permettant de diminuer la facture
- Précarité énergétique et santé : la mauvaise qualité de l'air, le manque de confort, ou les diverses dégradations liées aux difficultés d'accès à l'énergie dans le logement sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la santé des occupant-es

### Du constat à l'action

- Mobiliser les acteurs du territoire : agir sur les logements générateurs de précarité énergétique c'est, en amont, repérer les situations, orienter vers les solutions adaptées. Une fois l'orientation engagée il faut convaincre, accompagner et rassurer les personnes pour qui les propositions ne paraissent souvent ni prioritaires ni faciles à suivre
- Mobiliser des dispositifs d'intervention adaptés et complémentaires : les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, les dispositifs d'amélioration de l'habitat locaux et nationaux, les petites solutions techniques et la sensibilisation aux gestes économes, sont autant d'outils à utiliser ou à créer pour lutter efficacement contre la précarité énergétique
- Le programme « habiter mieux » :
  - Le positionnement et les actions des collectivités locales (CLE, protocole territorial à partir d'exemples concrets CLE Saône-et-Loire, CLE Maine – et - Loire et CLE Paris)
  - La participation des collectivités locales au repérage et au financement des opérations « habiter mieux »
- La mise en œuvre des volets thermiques des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec référentiel Anah

## Intervenant-es

Rémy COGNET, responsable accompagnement & développement, Heliose, Espace Info Energie de la Loire

Nicolas ROUSSEAU, chargé de mission Réseau habitat & développement

*Avec le témoignage de :*

Emmanuelle COSSE, conseillère régionale d'Ile-de-France, administratrice de la FEVE

## - PARCOURS TR -

**Entreprises publiques locales (EPL) : atouts et risques**

Vendredi 19 août 2011, de 14h à 17h

Salle 112 (1er étage)

**Contexte**

Intervenant dans de nombreux domaines comme la gestion de l'eau, les déchets, le tourisme, les transports, l'aménagement ou l'énergie, etc., les entreprises publiques locales (EPL) font partie de la palette d'outil d'intervention dont disposent les collectivités habilitées à gérer un certain nombre de Services publics locaux à caractère industriel ou commercial (Spic) ou les activités d'intérêt général dont elles ont la compétence. Avec 70 000 salarié-es et 11 milliards de chiffre d'affaires en 2011, les 1073 EPL représentent un poids considérable au sein des territoires.

Alternatives au tout public ou tout privé, ces sociétés anonymes dont les collectivités sont à la fois actionnaires et clientes, se déclinent en trois types : les sociétés d'économie mixte (SEM), les Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) ou, depuis la loi du 28 mai 2010, les Sociétés publiques locales (SPL). Par leurs qualités d'adaptation et de proximité, leurs caractéristiques propres et les valeurs qu'elles annoncent, elles peuvent offrir des réponses adaptées aux spécificités locales. Le principal enjeu pour les élu-es est de cerner la valeur ajoutée et les risques que constituent le recours à ces structures dans la maîtrise d'ouvrage des actions qu'ils/elles ont à mener.

En s'appuyant sur une analyse comparative, cet atelier a pour objectif de préciser en quoi et dans quelles conditions ces différentes formes d'EPL peuvent constituer une alternative concertée pour le développement des projets des collectivités locales.

**Objectifs**

- Identifier les différents types d'EPL : fonctionnement, missions, champs d'intervention
- Evaluer, à partir d'exemples, les enjeux pour les collectivités locales : atouts et risques majeurs
- Acquérir les compétences nécessaires afin d'identifier les critères pour établir des choix pour l'une ou l'autre de ces structures

## Contenu

- Les différentes formes d'entreprises publiques locales
  - Les Sociétés d'économie mixte (SEM)
  - Les Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA)
  - Les Sociétés publiques locales (SPL)
- Les caractéristiques de chacune des structures en termes de mise en concurrence, de gouvernance, d'activité
- Les conditions de création
  - Création ex nihilo
  - Transformation d'une structure existante
- L'exception in-house
  - L'état du droit
  - Les conditions d'application
  - La mise en œuvre
  - Le contrôle analogue
- Le choix de l'outil en adéquation avec le projet
  - Le choix de l'outil
    - Analyse par rapport aux autres modes de gestion : établissements publics, régies, associations, délégataires privés
    - Analyse par rapport aux différentes formes d'EPL : examen du projet en adéquation avec les caractéristiques de chacune des structures, la mutualisation entre les différentes structures existantes : possibilités et limites
  - Les nouveaux secteurs d'intervention des EPL
    - Le développement économique
    - Les services à la personne
    - L'énergie
    - Le tourisme et la culture
    - Gestion de l'eau
    - Gestion des déchets

## Intervenant-es

• Catherine PROUST-DESBONNET, consultante, ancienne responsable juridique à la Fédération des EPL

*Avec le témoignage de :*

• Jean-David ABEL, adjoint au maire de Romans-sur-Isère, vice-président de l'agglomération du pays de Romans, membre de la FEVE



## INFORMATIONS PRATIQUES

---

# LES LIEUX ET ACCÈS

## Plan d'accès

Les Journées de formation du Cédis auront lieu dans l'Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I 49 bd Francois Mitterrand.

Plan d'accès sur le site internet de l'Université :

<http://www.u-clermont1.fr/plan-d-acces.html>

Ci-contre : Plan d'accès piétonnier depuis la gare (environ 20 minutes).

Le cocktail dînatoire se tiendra à l'Hôtel Océania, 82 bd Francois Mitterrand.



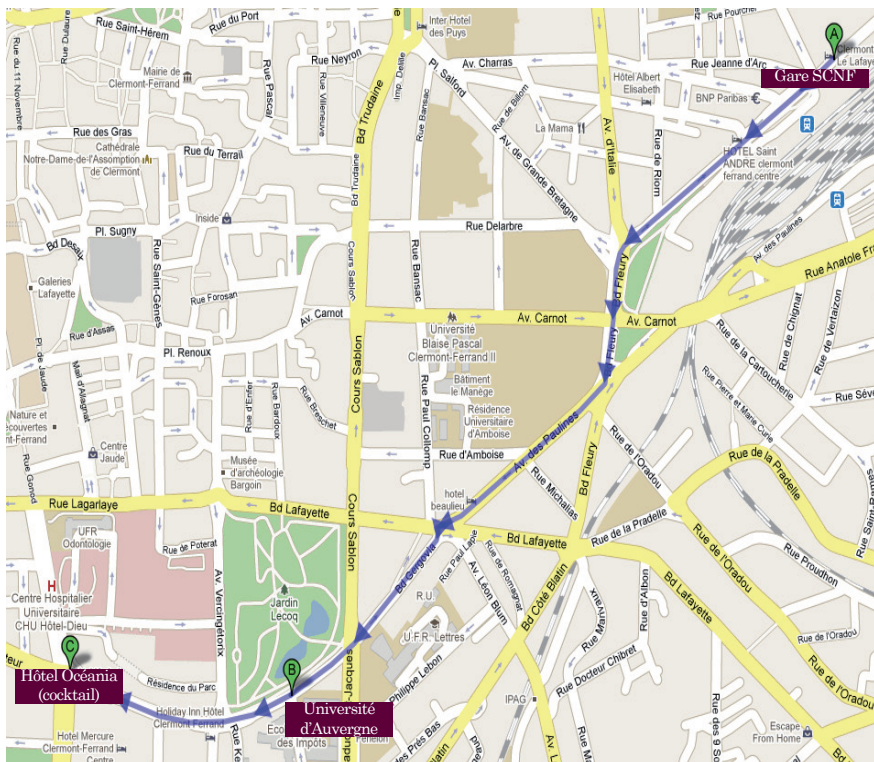
Gare SNCF



Université d'Auvergne



Hôtel Océania (cocktail)



## Accès à Clermont-Ferrand

### En train

Gare de Clermont-Ferrand : 46, avenue de l'Union Soviétique.

Services : Corail TéoZ, Corail, Intercités et TER Auvergne

Correspondances bus : T2C, lignes B, 3, 4, 8, 9, 10, 31, 35 et 36. Accès devant ou derrière la gare selon la destination (avenue des Paulines ou avenue de l'Union Soviétique).

Accueil, informations gare :

<http://www.gares-en-mouvement.com/gare.php?langue=fr&horloge=1&gare=frcf>

### En avion

Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne : vols réguliers depuis Paris (Orly et CDG), Nantes, Lyon, Nice, Ajaccio et Bastia.

A 6 km à l'Est de Clermont-Ferrand, le temps estimé du trajet en voiture du centre ville jusqu'à l'aéroport est de 10 minutes. Vous pouvez vous rendre à l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne en bus T2C, ligne 20 (arrêt Aéroport).

Accueil, informations aéroport : 04 73 62 71 00

<http://www.clermont-aeroport.com/>

## Se déplacer dans Clermont-Ferrand

### Transports en commun (bus, tramway)

T2C, Transport en commun de l'agglomération clermontoise : 04 73 28 70 00

Retrouvez l'ensemble des horaires, plans des lignes, itinéraires et validités sur le site de la T2C : <http://www.t2c.fr/>

Bus direct de la Gare à l'Université : ligne 3 - Direction Aubière ou Romagnat - Arrêt : Universités (7 stations depuis la gare)

### Uélo

Moovicit  est un service initi  par le SMTC de Clermont Ferrand, offrant diff rents services allant de la location de v lo ( lectrique ou classique) au transport pour les personnes handicap es dans la ville de Clermont Ferrand et son agglom ration. Une agence est situ e face   la gare. Informations, tarifs : <http://www.moovicite.com/> ou 0810 630 063.

### Taxi

Allo Taxi Radio regroupe la majorit  des taxis clermontois.

Informations : <http://www.allotaxiradio.com/> ou 04 73 19 53 53

## LA RESTAURATION SUR PLACE / A PROXIMITÉ

---

Mercredi 17 août 2011 :

Le Fournil St-Esprit, boulangerie-traiteur, installera son stand dans le hall de l'Université d'Auvergne, et servira des paniers-repas faits à base de produits régionaux entre 12h30 et 13h30.

Pour cette journée : formule à 5,70 euros comprenant un sandwich, un dessert, une boisson.

Pour que vos pauses déjeuners se déroulent dans de bonnes conditions, nous vous indiquons quelques restaurants situés à proximité du lieu de formation et ouverts pendant la semaine du 16 au 19 août.

A partir du jeudi 18 août, vous pourrez également vous restaurer au CROUS Jacques Dolet.

- Pavillon Lecoq [155m]

Ouvert le midi, et le soir sur réservation

2 Boulevard Lafayette- Tél : 04 73 93 06 00

- Hôtel-Restaurant Océania [190m]

Cuisine traditionnelle à base de produits régionaux de saison

82 bd François Mitterrand- Tél : 04 73 29 59 59

- Flunch [311m]

55 Boulevard Cote-Blatin- Tél : 04 73 35 39 91

- The Still Irish Bar [324m]

Restauration le midi, pub le soir

7 Boulevard Léon Malfreyt

Tél : 04 73 93 13 45 - [www.still-pub.com/](http://www.still-pub.com/)

- Brasserie Le Flaubert [430m]

Grillades - plat du jour - salades - terrasse

23 mail Allagnat - Tél : 04 73 93 96 66

- Bell's Australian's Pub [460m]  
Cuisine australienne - tous les midis de 12h à 14h30. Terrasse spacieuse, ambiance musicale. Bar à Tapas le soir (jusqu'à 23h)  
Centre Commercial Jaude  
18 rue d'Allagnat - Tél : 04 73 93 81 68
  
- Le Pont de Jaude [460m]  
Restaurant - Bar - Salon de thé - Glacier  
Ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 20h00 (service continu)  
Centre Commercial Jaude  
18 rue d'Allagnat - Tél : 04 73 93 98 13
  
- Il Caffé Di Parma [460m]  
Brasserie Italienne  
Ouvert du lundi au samedi de 11h45 à 14h30 et de 15h à 22h30  
Centre Commercial Jaude  
18 rue d'Allagnat - Tél : 04 73 29 17 17
  
- Restaurant Le Dôme [460m]  
Le midi plat du jour, grillades, poissons, salades, plats régionaux et bien d'autres vous seront proposés. Soirées truffade autour d'un verre de vin régional le jeudi, vendredi et samedi  
Centre Commercial Jaude  
18 rue d'Allagnat- Tél : 04 73 93 31 38
  
- Bar Le Wyler [460m]  
Crêperie, salades composées  
Centre Commercial Jaude  
18 rue d'Allagnat - Tél : 04 73 93 51 77
  
- Le Lotus [468m]  
Restaurant vietnamien  
30 rue Gilbert Morel - Tél : 04 73 91 71 73
  
- Le Charly [525m]  
5 place Louis Aragon - Tél : 04 73 93 55 55
  
- Le Tandoor [541m]  
6 rue St Vincent de Paul - Tél : 04 73 29 95 08

# LISTE INDICATIVE D'HÔTELS

---

## HÔTELS 2 ÉTOILES

### Dans le quartier de l'Université

#### **Hotel Le Floride II**

Cours Raymond Poincaré - Tél : 04 73 35 00 20 - [www.hotel-floride.com](http://www.hotel-floride.com)  
A partir de 55€

#### **Hôtel Beaulieu**

13 av. des Paulines - Tél : 04 73 92 46 99- [www.hotel-beaulieu-clermont.com](http://www.hotel-beaulieu-clermont.com)  
A partir de 48€

### Vers la Place de Jaude et le centre-ville

#### **Hôtel Kyriad**

51 rue Bonnabaud -Tél : 04 73 93 59 69 - [www.kyriad-clermont-ferrand-centre.fr](http://www.kyriad-clermont-ferrand-centre.fr)  
A partir de 63€

#### **Appart'city Clermont-Ferrand Pasteur** (appartements à louer)

46 blvd Pasteur - Tél : 04 73 29 33 46 - [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)  
A partir de 67€

#### **Apparthôtel Citéa Clermont Ferrand** (appartements à louer)

9 rue Giscard de la Tour Fondue -Tél : 04 73 17 46 00 - [www.citea.com](http://www.citea.com)  
A partir de 50€

#### **Hôtel Regina**

14 rue Bonnabaud -Tél : 04 73 93 44 76 - [www.hotel-regina-clermont.com](http://www.hotel-regina-clermont.com)  
A partir de 54€

#### **Hôtel Foch**

22 rue Maréchal Foch - Tél : 04 73 93 48 40- [www.hotel-foch-clermont.com](http://www.hotel-foch-clermont.com)  
A partir de 52€

#### **Dav'hotel Jaude**

10 rue des Minimes - Tél : 04 73 93 31 49 - [www.davhotel.fr](http://www.davhotel.fr)  
A partir de 58€

#### **Volcan Hôtel**

6 rue Sainte-Rose - Tél : 04 73 19 66 66- [www.volcanhotel.fr](http://www.volcanhotel.fr)  
A partir de 59€

#### **Hôtel de Bordeaux**

39 av. Franklin Roosevelt - Tél : 04 73 37 32 32- [www.hotel-de-bordeaux-63.com](http://www.hotel-de-bordeaux-63.com)  
A partir de 50€

### Dans le quartier de la gare

#### **Hôtel Saint-André Clermont-Ferrand Centre**

27 av. de l'Union Soviétique - Tél : 04 73 91 40 40 - [www.hotel-clermont.com](http://www.hotel-clermont.com)

A partir de 48€

#### **Grand Hotel Du Midi**

39 av. Union Soviétique, Tél : 04 73 92 44 98 - [www.grandhoteldumidi.com](http://www.grandhoteldumidi.com)

A partir de 38€

#### **Hôtel De La Gare**

80 av. Charras -Tél : 04 73 92 07 82 - [www.hotel-gare-clermont.com](http://www.hotel-gare-clermont.com)

A partir de 43€

#### **Hôtel Albert Elisabeth**

37 av. Albert Elisabeth -Tél : 04 73 92 47 41 - [www.hotel-albertelisabeth.com](http://www.hotel-albertelisabeth.com)

A partir de 55€

#### **Hôtel Saint-Joseph**

10 rue Maringues -Tél : 04 73 92 69 71 - [www.hotelsaintjoseph.fr](http://www.hotelsaintjoseph.fr)

A partir de 39€

#### **Hôtel Les Commerçants**

51 av. de l'Union Soviétique - Tél : 04 73 92 37 19 -[www.lescommercants.fr](http://www.lescommercants.fr)

A partir de 61,50€

## HÔTELS 3 ÉTOILES

### Dans le quartier de l'Université

#### **Holiday Inn Hôtel Clermont Ferrand**

59 bd François Mitterrand - Tél : 04 73 17 48 48 - [www.holidayinn.com/](http://www.holidayinn.com/)

A partir de 68€

#### **Hôtel Oceania Clermont Ferrand**

82 bd François Mitterrand - Tél : 04 73 29 59 59 - [www.oceaniahotels.com](http://www.oceaniahotels.com)

A partir de 79€

#### **Hôtel Kyriad Prestige**

25 av.de la Libération - Tél : 04 73 93 22 22

[www.kyriad-prestige-clermont-ferrand.fr](http://www.kyriad-prestige-clermont-ferrand.fr)

A partir de 127€

### Vers la Place de Jaude

#### **Hôtel de Lyon**

16 Place Jaude - Tél : 04 73 17 60 80 - [www.hotel-de-lyon.com](http://www.hotel-de-lyon.com)

A partir de 60€

### Dans le quartier de la gare

#### **Hôtel Le Lafayette**

53 av. de l'Union Soviétique - Tél : 04 73 91 82 27 [www.hotel-le-lafayette.com](http://www.hotel-le-lafayette.com)

A partir de 95€



## NOS PARTENAIRES : LA FEUE ET L'ACEVA

---

## FEVE, FÉDÉRATION DES ELU/ES VERTS ET ECOLOGISTES

**Vous êtes élu/e : rejoignez la FEVE, pour rendre l'écologie possible**

Fédération de référence pour les élus d'Europe Ecologie-les Verts, la FEVE s'inscrit dans une logique d'ouverture. C'est pourquoi, elle compte aussi des adhérents qui n'appartiennent pas à ce mouvement politique, mais qui se reconnaissent dans l'écologie, les objectifs et les valeurs de cette association.

### Les objectifs de la FEVE

La FEVE favorise le développement de l'écologie, en accompagnant le passage à l'action dans les politiques publiques. Grâce notamment à :

- La valorisation des initiatives menées par les élus écologistes ;
- Le travail en réseau de nos adhérents, l'échange d'expérience et de bonnes pratiques ;
- Des formations, en lien avec le CEDIS, des débats et partenariats avec des associations, des ONG ;
- La diffusion d'infos pratiques sur l'écologie, les politiques publiques, les collectivités locales, le quotidien de l'élu.

### Les services proposés par la FEVE

- Un site internet, une newsletter ;
- Des outils : annuaires, forums et listes d'échanges, communiqués, argumentaires ;
- Des groupes de travail thématiques en lien avec les politiques publiques. Par ex : Logement, parcs naturels, biodiversité, eau, agriculture, économie, formation professionnelle, culture, réforme territoriale... ;
- Des coordinations d'élus par niveaux de collectivités : par ex : conseillers régionaux, municipaux, maires.... ;
- Des rencontres nationales d'élus ;
- Des interventions d'élus écologistes lors de formations et événements spécifiques ;
- Des témoignages et contribution d'élus écologistes au cœur de l'actualité.

### Rendre l'écologie possible

La FEVE se fait l'écho des initiatives probantes qui sont prises par des élus écologistes. Ils sont porteurs d'un nouvel imaginaire en politique qui fait ses preuves lorsqu'il est mis en pratique, avec des solutions qu'il convient de démultiplier. Ce travail de valorisation nourrit la réflexion des militants et profite ainsi à toutes celles et ceux qui sont concernés par l'écologie. Avec ses adhérents, la FEVE travaille à rendre l'écologie plus visible, plus forte. En un mot : possible !

Rejoignez la FEVE ou renouvelez dès à présent votre cotisation

Sur Internet : Sur <http://lafeve.fr>

Sur le stand de la FEVE lors de ces Universités 2011

FEVE, 247, rue du faubourg Saint-Martin 75010 Paris.

Permanences mardi et mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 10h à 12h  
<http://lafeve.fr/>. Tel 01 53 19 53 16 – [info@lafeve.fr](mailto:info@lafeve.fr)

Président : Jean François CARON : [jfcaron@lafeve.fr](mailto:jfcaron@lafeve.fr)

Directeur : Arnault COSTILHES : [direction@lafeve.fr](mailto:direction@lafeve.fr)

Secrétaire : Joëlle BARBIEUX-MOREL : [secretariat@lafeve.fr](mailto:secretariat@lafeve.fr)

# ACEVA,

## ASSOCIATION DES COLLABORATEURS D'ÉLUS VERTS ET APPARENTÉS

---

Depuis fin 2005, les salariés des élus Europe Ecologie Les Verts et apparentés s'organisent dans un souci d'efficacité aussi bien auprès de leurs employeurs qu'au service du développement de l'intelligence collective pour la mise en œuvre de l'écologie politique.

### **Très concrètement l'ACEVA c'est :**

- Une liste de diffusion permettant d'échanger techniquement, de rédiger des fiches de synthèse thématiques, de partager les offres d'emplois et de stages
- Une liste de contacts toutes collectivités confondues (Parlement Europe, Assemblée nationale, Sénat, Région, Département, Intercommunalités /Agglomération, Ville)
- Des formations, en lien avec le CEDIS, adaptées aux demandes spécifiques des chargés de mission /collaborateurs /assistants d'élus
- Une photothèque partagée
- Une publication trimestrielle "Les Mains Vertes"
- Un site internet : <http://aceva.asso.fr/>

### **Qui fait quoi et qui est qui depuis l'AG du 20 aout 2010 ?**

#### Conseil d'Administration

Antoine ASTRUC (Caen et Basse-Normandie) ; Emeline BAUME (Rhône-Alpes) ; Dominique BRUNEAU (St Herblain) ; Jo-Ann CAMPION (Dijon) ; Matthieu COGET (Bourgogne) ; Julien HAGENDORF (Toulouse) ; Annie LAHMER (Paris) ; Céline PAPIN (Bordeaux) ; Christelle POTTIER (Pays-de-la-Loire) ; Guillaume SELLIER (Parlement européen) ; Pierre SURUN (Nantes).

Pour composer le Bureau, les membres du CA ont choisi à l'unanimité :  
Présidente - Emeline BAUME

Vice-Présidente - Christelle POTTIER

Secrétaire - Céline PAPIN

Secrétaire-adjoint - Julien HAGENDORF

Trésorier - Dominique BRUNEAU

Trésorier-adjoint - Antoine ASTRUC

Contact : <http://aceva.asso.fr/spip.php?article62>



## NOS PUBLICATIONS

---

### comprendre pour agir aujourd'hui dans votre collectivité et sur votre territoire

Le Cédis propose une série de guides pratiques portant sur des thématiques relatives à votre action d'élu-e local-e.

A l'attention des participant-es à nos formations, ces ouvrages sont disponibles à la demande ou téléchargeables sur notre site Internet (partie privée).

Depuis 2009, nous avons engagé un partenariat avec la maison d'éditions *Le Passager Clandestin*.

A l'occasion de son Université 2011 de formation, le Cédis a le plaisir de vous annoncer la parution de ses guides pratiques n°11 : "Cultivons les alternatives aux pesticides" et n°12 : "La sécurité urbaine en questions".

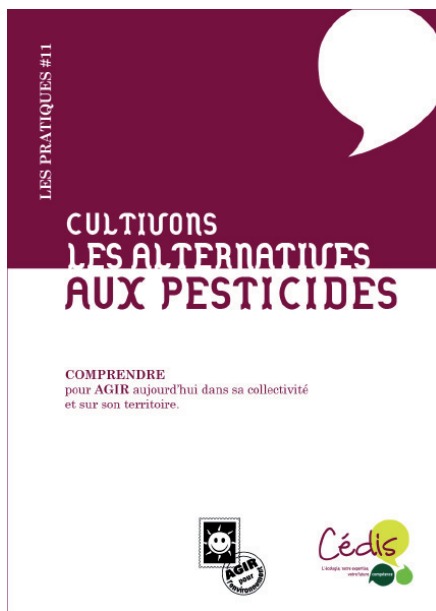


le passager clandestin

## PARUTION DU GUIDE PRATIQUE N° 11 : CULTIVONS LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

🗨 Rédacteur principal : Jacques Caplat

Agronome, Jacques Caplat a été successivement conseiller technique au sein d'une chambre d'agriculture, chargé de l'accompagnement d'agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique, puis des politiques agricoles et environnementales au sein de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). Il a participé à la fondation du Réseau Semences Paysannes. Il est actuellement chargé de campagnes dans l'association Agir pour l'Environnement.



Page  
130

🗨 Les pesticides, utilisés dans l'agriculture depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ont maintenant fait la preuve de leur toxicité. Leurs dégâts touchent à la fois les écosystèmes, notamment l'eau, la terre et l'air, et la santé humaine, celle des plantes et des animaux. Ils ont ainsi des répercussions sur toute la chaîne alimentaire. Ils sont désormais au cœur de l'agriculture moderne, dite « conventionnelle », qui s'appuie sur l'uniformité et nécessite un environnement artificiel. Cette omniprésence des pesticides est soutenue par une législation française et européenne qui aggrave ses effets néfastes (PAC, inscription des semences au Catalogue officiel des variétés, obstacles à la mise en œuvre d'alternatives...). Ce guide donne des pistes pour reconsidérer le système agricole dominant, stopper la dégradation des écosystèmes, retrouver des produits agricoles et de l'élevage de qualité. Il identifie les solutions techniques permettant d'éviter ou de réduire le recours aux produits chimiques, et décline précisément les leviers réglementaires et quotidiens dont peuvent disposer élus et citoyens pour soutenir et développer d'autres démarches agricoles.

# PARUTION DU GUIDE PRATIQUE N° 12 : LA SÉCURITÉ URBAINE EN QUESTIONS

---

📌 Rédacteur principal : Anne Wyvekens

Juriste et criminologue, Anne Wyvekens est directrice de recherche au CNRS- CERSA (Centre d'études et de recherches de sciences politiques et administratives – Université Paris 2). Elle est notamment l'auteur d'Espace public et sécurité, Paris, La Documentation française, 2006 ; La magistrature sociale. Enquêtes sur les politiques locales de sécurité (avec Jacques Donzelot), Paris, La Documentation française, 2004 ; Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France (avec Jacques Donzelot et Catherine Mével), Paris, Seuil, 2003.



📌 La sécurité, affaire d'État ou problème local ? Compétence régalienne par excellence, la sécurité urbaine n'est plus, depuis plusieurs décennies, le domaine réservé de la police nationale. Si la prise de conscience du caractère éminemment local des questions de délinquance est réelle, le rapport entre l'État et les collectivités, dans ce domaine, n'est pas clarifié pour autant. Quels sont et que font les différents acteurs de la sécurité urbaine ? Tel est le premier axe autour duquel ce petit livre est construit.

Le deuxième axe concerne les registres de l'action. Entre prévention et répression, vidéo-surveillance et médiation, action sociale et souci de l'espace public, cet ouvrage vise, sans prétendre à l'exhaustivité, à donner aux élus locaux des outils conceptuels et pratiques qui leur permettent de mieux comprendre l'univers de la sécurité urbaine et de mieux agir dans ce champ complexe et sensible. Il pose également la question de « l'introuvable participation des habitants » à la production de sécurité.

## LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLU-ES LOCAUX

---

### ● **La formation est un droit individuel, propre à chaque élu-e local-e.**

Tout membre des assemblées municipales, intercommunales, départementales et régionales en bénéficie, qu'elle/il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où elle/il siège.

Il appartient à l'élu-e et à elle/lui seul-e, de choisir la formation, adaptée à ses fonctions, qu'elle/ il souhaite suivre, dans le cadre légal, ainsi que l'organisme qui la dispense, à condition que ce dernier soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Le nombre de jours de formation n'est pas limité. Tout titulaire d'un mandat local ayant la qualité de salarié-e, fonctionnaire ou contractuel-le, peut en outre bénéficier d'un congé formation de 18 jours pour la durée du mandat.

### ● **La formation des élu-es locaux constitue une dépense obligatoire pour la collectivité.**

Les assemblées locales ont l'obligation, dans les 3 mois qui suivent leur renouvellement, de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau annexé au compte administratif récapitulant les actions de formation des élu-es qui ont été financées par la collectivité, donne lieu à un débat annuel.

Le budget formation des élu-es peut aller jusqu'à 20% du montant des indemnités annuelles qui leur sont allouées. Les élu-es bénéficient de la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'elles/ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune.



# LE CÉDIS

---

Le Cédís, Centre d'Écodéveloppement et d'Initiative Sociale, est une association loi 1901, créée en 1998, et agréée par le Ministère de l'Intérieur.

Le Cédís, spécialiste des politiques publiques environnementales et solidaires, propose des formations sur tous les thèmes liés aux politiques locales de développement durable, au fonctionnement des institutions, aux questions relatives à l'exercice du mandat et au développement des compétences.

## L'équipe du Cédís

- Directeur : Jean-Vincent PLACÉ
- Directeur-adjoint : Guillaume CROS
- Responsable pédagogique : Marie-José BLOUIN
- Collaborateur de formation : Grégoire AUSSAVY
- Documentaliste : Anne BRÉGEON
- Chargée de communication et de relations clientèle : Estelle DEBILLOT
- Responsable de la gestion administrative et financière : Nathalie ROZEN

## Les membres du bureau

- Président : Henri AREVALO, Conseiller municipal de Ramonville-St-Agne, Vice-président du SICOVAL
- Secrétaire : Pierre SERNE, Conseiller municipal de Vincennes, Conseiller régional d'Ile-de-France
- Trésorier : Dominique PLANCKE, Conseiller municipal de Lille, Conseiller communautaire de Lille Métropole, Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

### CENTRE AGRÉÉ POUR LA FORMATION DES ÉLU-ES LOCAUX

105-107 boulevard de Chanzy,  
93100 Montreuil

Tél : 01 41 58 52 40

Fax : 01 42 87 05 80

[cedis@cedis-formation.org](mailto:cedis@cedis-formation.org)

<http://www.cedis-formation.org>